

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 9 Octobre 2014

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

La séance est ouverte à 14 H 35
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, il est 14 heures 35, il est temps que nous démarrions notre séance. Le quorum étant largement atteint, je déclare la séance ouverte.

Au préalable, et suivant une tradition républicaine bien établie, je voudrais féliciter celle et ceux, sénateurs et sénatrice (je n'oublie pas le féminin contrairement à d'autres semble-t-il dans les hémicycles) qui ont été élus ou réélus.

Qu'il me soit permis d'adresser un message particulier à caractère personnel, avec 24 heures de retard, vous me pardonnerez : bon anniversaire, Monsieur Gaudin.

(Applaudissements)

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2014

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2014. S'il n'y a pas de remarque, il est considéré comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2014 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 JUILLET 2014

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des Décisions du Bureau du 18 juillet 2014 soit porté à la connaissance dudit Conseil.

Il vous a également été transmis.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAITRISE DES COUTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, la Commission « Fonctionnement et Maîtrise des coûts » s'est réunie le vendredi 3 octobre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, nous avons examiné tous les rapports. Ils ont fait l'objet d'un vote à la majorité, sans le moindre problème. Un certain nombre d'observations ont été faites par nos collègues de l'opposition et du Front National, ils souhaitent d'ailleurs à ce sujet s'exprimer au moment de notre séance publique. Je vous remercie.

1. FCT 001-09/10/14 CC - Approbation du Budget Supplémentaire 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport n°1 ?

Monsieur GIBERTI.- Je ne vais pas m'exprimer sur le rapport n°1, je vais simplement m'exprimer sur la création du groupe que nous avons formé.

Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les élus, mes chers collègues, suite à la création du nouveau groupe politique « Entente Pour l'Intérêt des Communes », baptisé EPIC et en tant que Président de ce dernier je souhaite prendre la parole aujourd'hui dans cet hémicycle.

Monsieur le Président, car c'est vers vous plus particulièrement que s'adresse le propos qui va suivre.

Si l'on raisonne sur un plan purement politique, toute création de nouveau groupe en cours de mandat serait la traduction naturelle d'une forme de scission et la résultante d'une divergence de points de vue idéologiques.

Que les choses soient bien claires, il n'en est pas le moins du monde question.

Pas de désaccord de pensée, ni de différence de sensibilité politique, pas de division ni de rupture avec les membres du groupe UPAM.

Nous ne sommes pas les frondeurs sudistes. Nous sommes fidèles à nos valeurs politiques et entendons bien le rester.

Aussi, je tiens à ce que les choses soient dites clairement, notamment pour certains esprits chagrins qui verraient en notre initiative une quelconque opportunité de récupération ou autres moyens de déstabilisation pouvant mettre à mal l'ambition que la Droite a toujours portée en faveur de nos territoires.

Alors pourquoi, me direz-vous. Oui, pourquoi cette décision de mettre en place une nouvelle entité politique ? Pourquoi fractionner les forces alors que l'union fait justement cette force, comme chacun le sait.

Tout d'abord, sachez, Monsieur le Président, que cette décision a été mûrement réfléchie. Les 21 élus communautaires des Communes de Cassis, Ceyreste, Carnoux-en-Provence, Roquefort-La-Bédoule, La Ciotat et enfin Gémenos ont fait le choix de se rassembler dans un esprit constructif, dans un souci d'efficacité et d'actions pour nos communes issues d'un même bassin de vie.

Nous sommes et restons dans la majorité, pleinement dans la majorité, tellement dans la majorité qu'il faudra compter avec nous pour faire avancer les projets de notre territoire.

Notre démarche est résolument positive et ambitieuse avec pour seul et unique objectif : construire l'avenir de toutes les communes en participant activement au fonctionnement de notre Communauté.

Monsieur le Président, vous connaissez les convictions qui nous animent et l'ambition qui nous nourrit pour nos communes et ses habitants

Notre feuille de route est simple : unité, proximité, respect.

Nous n'acceptons plus notre mise à l'écart des processus décisionnels liés à nos délégations respectives

Nous n'acceptons plus la mainmise de la technocratie administrative sur les pouvoirs d'arbitrage des élus de la République.

Nous n'acceptons plus de régler des problèmes d'envergure par de simples appels téléphoniques avec la Présidence.

C'est une nouvelle méthode de travail que nous sollicitons, plus politique, plus collégiale, et donc, de notre point de vue, évidemment plus efficace.

MPM doit rester cette Communauté qui a su et saura, grâce à ses élus, développer son dynamisme et son unité. De plus, si certaines difficultés de nos communes viennent du plus haut sommet de l'État, elles trouvent également leurs origines au creux de notre terroir, notamment à travers la création de la Métropole.

Je vous rassure, notre groupe n'est pas né pour se positionner encore et encore sur le fameux *pour ou contre la Métropole*. Non, nous avons tous donné notre point de vue à ce sujet et émis nos différentes propositions.

Notre groupe souhaite avant tout se prémunir contre les errances et les flottements de la mise place de cette Métropole. Il y a quelques années, on nous annonçait sa création en 2014. Hier et avant-hier, à grand renfort de réunions de travail menées par un préfet ad hoc, de pétitions pour certains et de comités de pilotages pour d'autres, la Métropole, contre vents et marées et tant bien que mal, devait voir le jour au 1^{er} janvier 2016.

Aujourd'hui, si notre groupe se fie aux derniers potins, il serait question d'une Métropole pour 2020.

Ce schéma métropolitain est si compliqué que nous, communes de l'Est du département, ne souhaitons pas subir les conséquences des incertitudes ambiantes qui rongent notre communauté de destin.

J'en veux pour preuve les dernières élections sénatoriales. Rendez-vous compte, chers amis, si le projet de Métropole avait été intelligemment mis en place avec l'assentiment de tous, la Droite républicaine aurait bénéficié de cinq sièges. Eh oui, cinq sièges ! C'était d'une simplicité mathématique. Mais les Dieux métropolitains en ont décidé autrement !

À cause de la Métropole et seulement à cause d'elle, enfin à ce qu'il paraît..., deux sièges se sont alors évaporés vers d'autres cieux.

C'est justement pour ne pas donner ce spectacle pitoyable au sein de notre hémicycle que nous vous redisons, aujourd'hui Monsieur le Président, que nous serons à vos côtés, à condition de participer activement, dans une logique constructive, à la réussite de nos territoires dès lors que l'intérêt de chacune de nos communes sera en tout point préservé.

Je me souviens de votre discours d'investiture où les Maires, et les communes y avaient toute leur place. Vous évoquiez les maires « premiers militants de leur commune » qui devaient être, je cite : « vos interlocuteurs privilégiés ».

Aujourd'hui, nous sommes encore dans l'attente de la mise en œuvre d'une telle politique, au demeurant fort louable.

Ainsi donc, la création de notre groupe Ensemble pour l'Intérêt des Communes s'inscrit dans la clairvoyance de ce constat et la crédibilité de nos propositions.

Comme vous avez pu le constater, il s'agit davantage d'un discours sur la méthode, car, à en constater l'acharnement du Gouvernement qui se matérialise notamment à travers le prochain exercice budgétaire de l'État, la tâche se durcit davantage et le défi sera encore plus difficile à relever.

Merci, Monsieur le Président, pour votre attention.

Merci, à toutes et à tous, pour votre écoute.

(Applaudissements)

Madame CARADEC.- Cher Président, chers collègues, cher Roland, quelque part, c'était aussi des propos d'apaisement et tu as réaffirmé l'unité de la majorité qui a porté Guy Teissier à la tête de notre institution. Aujourd'hui, ce n'est pas ce qui est en cause et je tiens à te remercier. Ces explications étaient nécessaires pour ne pas faire naître de fantasmes ou de polémiques là où elles n'ont pas lieu d'être.

Il n'y a pas de rupture (je reprends tes mots) seulement une unité, amitié et habitude de travail entre les six Maires de l'Est – que l'on sentait depuis longtemps, ce n'est donc pas une surprise – et une volonté de continuer de travailler avec l'ensemble des élus de la majorité.

C'est une continuité dans l'exécutif, bien entendu, puisque tous ensemble, nous travaillons à l'avenir de notre territoire. Je n'entrerai pas dans le débat sur la Métropole. En tout cas, nous avons un destin commun et une volonté collective de faire en sorte que ce territoire avance et rayonne. Sur cela, je pense que l'on ne peut mettre personne en cause.

Nous continuerons à travailler avec les mêmes collaborateurs, nous en avons discuté, dans un esprit de mutualisation. Donc, il n'y a absolument aucune rupture, pas de désaccord pour reprendre tes propos. Tu as évoqué la méthode, elle peut toujours être améliorée. En tout cas, nous œuvrerons tous à améliorer la méthode et à mettre de l'huile dans les rouages.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vous donnez le sentiment d'être obligé de justifier votre positionnement comme si nous vous avions fait des remarques. Personne ne vous a fait de remarque. Vous n'avez pas à vous justifier sur le fait de faire un deuxième groupe ou pas. Surtout, si vous êtes unis, restez unis et restez dans le même groupe.

Ce qui m'inquiète en tant qu'élue métropolitaine, c'est le fait d'avoir des territoires. Je ne sais pas si c'est une bonne chose. Je n'entrerai pas sur les problèmes liés à votre majorité. Quoi qu'il en soit, c'est comme ça : soit vous êtes avec, soit vous ne l'êtes pas. Je reviendrai ensuite sur les Sénatoriales.

Une voix.- Comme au PS !

Madame GHALI.- Vous avez raison, comme au PS, mais au moins, on assume, on ne fait pas semblant de se cacher derrière d'autres formules.

Ce qui m'inquiète en tant que Conseillère communautaire, c'est de voir un territoire de la Communauté urbaine se détacher par rapport à un autre territoire. On pourrait voir des élus d'un autre territoire ou d'autres Maires se mettre ensemble pour faire un groupe. Je ne suis pas sûre que ce soit une bonne solution. Je le dis dans un esprit d'ouverture et de travail commun notamment sur ce qui nous attend à savoir la question métropolitaine.

Vous l'avez dit, la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre. Il va falloir faire avec. Je le dis en tant que Sénatrice. Guy Teissier y travaille de son côté en tant que Président de la Communauté urbaine. Je serai à l'écoute, je l'ai dit aux Maires pendant la campagne des Sénatoriales et je le redis aujourd'hui, j'ai le même état d'esprit. Je le ferai

en concertation avec tous les Maires dans l'intérêt de l'ensemble des Maires de communes. Je sais ce qu'est le rôle d'un Maire, je sais combien le rôle du Maire sur un territoire est important avec la question du PLU, du droit du sol, de la fiscalité et je n'en démordrai pas.

Je ne crois pas que la question des Sénatoriales ait été posée dans ces termes-là. Ce n'était pas « pour ou contre la Métropole ». Je pense que les moyens étaient plus forts d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il faut aussi se dire des vérités et la vérité est celle-là.

Il ne faut pas s'imaginer d'autres choses que la réalité. On peut se faire plaisir en faisant croire qu'on ne voit pas vraiment la réalité en face, mais c'est la réalité des choses, de ce qui s'est passé dans cette campagne des Sénatoriales. La démocratie s'est exprimée, il faut la respecter.

Toutefois, je le dis encore une fois, en tant qu'élue communautaire, je suis très inquiète de voir que des groupements de communes se font.

Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit le Maire de Gémenos. Peut-être fallait-il lire entre les lignes, ce que j'ai essayé de faire...

Au niveau de la direction de la Communauté urbaine, il y a peut-être aussi des choses à revoir. Les Maires de l'opposition à la Communauté urbaine ont également le sentiment de ne pas être entendus à leur juste valeur.

Par exemple, Monsieur le Président, mais j'y reviendrai tout à l'heure, on apprend vos positionnements sur certaines questions, notamment celle des transports, dans la presse alors qu'on n'a pas eu le débat au sein de la Communauté urbaine. Je trouve cela dommageable pour l'intérêt de tous, car il y a matière à avoir un vrai débat sur la question du transport sur Marseille et sur le volet métropolitain. Si les choses sont repoussées – il y a beaucoup de rumeurs, notamment celle-là – pour avoir des pôles métropolitains, en ce qui concerne le domaine des transports, nous avons plutôt intérêt à ne pas prendre des positions qui peuvent être remises en question demain par le pôle métropolitain.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Mon cher Roland, mes chers collègues, j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. C'est un mal français et c'est un mal droitier ; c'est le mal de l'indépendance. À Gauche, on est quelquefois plus solidaire. Mais chez nous, il y a une vieille tradition française, Jean-Claude s'en souvient et moi avec, le parti des indépendants.

Aujourd'hui, vous réclamez une certaine indépendance qui reposerait sur un tènement de territoires qui auraient des intérêts en commun, des visions communes et un certain nombre de services que vous partagez. Je vois aussi d'ailleurs la zizanie qui vous oppose à la ville d'Aubagne, nos amis, vos amis, en matière de déchets. Comme quoi, la perfection n'est pas de ce monde... Pas plus dans les pays de l'Est que dans ceux du Centre ou de l'Ouest. C'est le premier constat.

Par ailleurs, mon cher Roland, je suis surpris, car tous les Maires travaillent ensemble sur le budget et les économies que nous avons à réaliser sous la présidence de l'un des vôtres, M. Jean Montagnac ici présent.

Vous ne pouvez donc pas, pas plus vous que d'autres, ignorer la situation financière dont nous avons héritée. Il n'y aura pas de miracle, pas plus d'un côté que de l'autre ou qu'au centre. S'il s'agit simplement de dire : *on n'est pas bien traités*... Pas du tout, nous y reviendrons tout à l'heure et vous verrez.

D'ailleurs, en regardant notre comptabilité, je me suis aperçu que sous la dernière mandature, les pays de l'Est ont eu une augmentation de leurs investissements de 300%, ce qui vous place largement devant tous les autres. C'est un constat que je fais. Peut-être serons-nous appelés à rééquilibrer un peu pour que tout le monde s'y retrouve, dans un souci de justice, ma chère Samia, et d'égalité.

J'ai une mission. Vous m'avez placé à la tête de cet établissement public, extrêmement difficile avec un milliard et demi de dettes, je me permets de le rappeler. Un milliard et demi ! Ma seule mission, ce que je dois, je le dois à nos électeurs, aux miens, à ceux de Marseille et à ceux des 17 communes qui nous entourent. Je ne suis comptable que devant eux. Ce que je veux obtenir, c'est un équilibre budgétaire qui nous permettra de relancer l'action d'investissement que nous faisons sur l'ensemble de nos communes.

Il ne faudrait pas qu'il y ait de faux-semblants. Nous sommes dans une situation extrêmement critique donc je ne veux pas continuer dans une course folle à avoir recours à l'emprunt, nous y reviendrons tout à l'heure, pour pouvoir satisfaire tout le monde et les ambitions de tout un chacun. Nous sommes tous solidaires dans cette barque.

Dernier point, mon cher Roland, vous avez parlé de « potins ». Chaque mot a un sens. Potins ? Comment ça ? Vous faites partie d'un groupe de travail sur la Métropole que j'ai institué. Peut-être que d'aucuns participent plus que d'autres, d'aucuns entendent plus que d'autres, d'aucuns ont plus connaissance que d'autres de ce que nous y faisons.

Je crois qu'on y fait un travail très intéressant, parfois passionnant et qu'à cet égard, les décisions qui ont été prises ont toujours été collectives.

Ceux qui ne sont pas là ne sont pas là... mais ceux qui sont là décident pour ceux qui n'y sont pas, c'est la règle.

Vous avez eu la gentillesse tout à l'heure de rappeler que j'avais eu cette formule de dire que j'étais le porte-parole des Maires et que je considérais que les Maires comme les premiers militants de leur commune. Je m'en rappelle très bien et je continue à le dire. J'ai voté la loi, je ne m'en cache pas, mais quand je porte la parole, je porte vos paroles. La traduction de ce que vous me dites n'est pas forcément le fond de ma pensée, mais je le fais.

Il ne s'agit donc pas de « potins », mais de décisions collectives, à la fois de notre équipe, de l'équipe dont vous faites partie, de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône à laquelle vous êtes tous adhérents ainsi que les six Présidents d'EPCI dont je fais aussi modestement partie.

Voilà les quelques mots que je voulais dire.

Ceci étant dit, mon cher Roland, j'ai tout entendu, et j'ai notamment entendu des choses qui m'ont fait plaisir, car on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. J'ai compris qu'en fait, il ne s'agissait pas de séparation, mais d'autonomie, en quelque sorte.

Vous savez, il y a une tradition. Sous l'ancienne équipe, il y avait déjà des indépendants. Il y a toujours des indépendants, un groupe à part qui est avec nous, qui travaille avec nous, qui est très présent, que je remercie et félicite. Ce n'est pas une nouveauté, vous souhaitez vous autonomiser ou prendre une relative indépendance, je le note, je l'accepte et je le reçois.

Je vous dirais tout simplement, et ce sera ma conclusion, mes chers collègues, pour recevoir, il faut aussi donner.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Nous reprenons l'ordre du jour et le rapport n°1.

Monsieur CATANEO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je prends la parole au nom de mon groupe concernant ce rapport n°1.

Nous voterons contre ce budget supplémentaire qui, à nos yeux, est une conséquence quasi mécanique du budget primitif. En effet, nous désapprouvons les choix budgétaires qui ont été faits aussi bien en matière d'imposition et de taxes diverses qu'en ce qui concerne les coupes budgétaires que nous considérons comme symboliques et donc

largement insuffisantes, et plus encore aujourd'hui, à l'heure de la diminution sensible des diverses dotations.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, ce budget supplémentaire ne modifie en rien les grands équilibres budgétaires que nous avons évoqués lors du vote du budget primitif donc, en cohérence, mon groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, et là je m'adresse au Front National, le budget supplémentaire est un document qui a pour objet de corriger le budget primitif. Ce n'est donc pas un véritable budget, c'est simplement la correction, au travers de dépenses et de recettes qui ont été réalisées, pour pouvoir réajuster nos lignes budgétaires.

Quelques éléments sont importants dans ce budget, ne serait-ce que le repli des emprunts : une baisse de 35 millions d'euros à la DM2 et un repli total de 58 millions d'euros.

Certes, je l'ai déjà dit une première fois, le travail de la Commission que j'anime n'a pas été un travail extraordinaire. Faire des économies n'est pas un travail évident, mais en tout cas, nous le faisons avec l'honnêteté intellectuelle dont nous avons besoin. Je remercie une fois de plus tous les Maires.

Nous allons voter ce budget supplémentaire parce que nous y avons travaillé et estimons que c'est le meilleur des budgets, notamment rectificatifs.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Ce budget supplémentaire complète l'inflexion de la baisse amorcée lors de la Décision Modificative votée le 18 juillet, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

En matière de fonctionnement, les décisions de gestion présentées ici aboutissent à baisser certaines dépenses ou à ralentir leur progression. En investissement, les modifications sont plus significatives et permettent de réduire de 23 millions d'euros le recours à l'emprunt après la réduction de 35 millions euros de la Décision Modificative, soit 58 millions d'euros en 6 mois. Si vous pouvez faire mieux, expliquez-moi, on prend volontiers.

Nous allons avoir recours à 152 millions d'euros d'emprunt alors que l'an passé, pour la même période, nous étions à 210 millions. Je trouve que ce n'est quand même pas si mal que cela.

Je sou mets à votre approbation le rapport n°1, qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

2. FCT 002-09/10/14 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2014

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°2 et 3.

Y a-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-09/10/14 CC - Attribution de compensation 2014

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-09/10/14 CC - Instauration du zonage de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et approbation des taux 2015

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°4 détermine les zonages de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les taux afférents.

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne suis pas intervenu sur la création du groupe. Je me contenterai de dire à ceux qui ont créé ce groupe : bienvenue à ce nouvel EPIC. J'espère, que vous rejoindrez notre groupe sur certains rapports, certaines analyses. Peut-être nous rejoindrez-vous sur les votes et notamment le vote de cette délibération que l'on va nous soumettre dans quelques instants. Je crois qu'elle est importante notamment au regard des arguments que nous allons développer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous ratissez large.

Monsieur ILLAC.- Sur le fond, oui, c'est ce qu'on appelle le rassemblement. Chaque fois qu'on peut le faire sur les grands sujets d'intérêt général, je crois que c'est intéressant de le faire.

L'harmonisation des taux de TEOM est un impératif fixé par la loi de finances de 2004 et précisé par celle de 2005, qui stipule que l'importance du service rendu est désormais appréciée non seulement en fonction des conditions objectives de réalisation du service, mais également en fonction de son coût.

Dans la proposition de trois zones de taux qui est soumise au vote, on distingue bien une volonté de mise en cohérence des services en fonction des fréquences de collecte des déchets, mais il manque quelques explications en matière de coût de ces collectes. Nous avons eu l'occasion d'échanger là-dessus dans les diverses rencontres que nous avons eues.

Comment expliquer un écart de taux de 9,5% à 18,1% soit près du double entre Marseille et le reste des secteurs au taux le plus bas ?

Comment différencier les communes résidentielles, comme la mienne, qui ont une population d'environ 5.000 habitants de celles qui voient leur population tripler ou quadrupler les week-ends ou durant toute la saison estivale avec une fréquentation qui ne peut pas être sans conséquence sur les coûts.

Nous espérons que la remise à plat des marchés de collecte et de tri, quand ils viendront à leur terme, permettra d'aller plus loin dans cet objectif d'harmonisation...

Il est vrai que la précédente mandature a, elle aussi, été confrontée à cette problématique dans son premier travail d'harmonisation engagé en 2010 et poursuivi en 2014 où nous sommes arrivés à 5 taux.

Certes pour 5 communes – dont la mienne – la cotisation annuelle va légèrement baisser pour nos concitoyens entre 12 et 18 euros.

Pour 4 autres communes, rien ne bouge, c'est le statu quo

Mais pour les 9 restantes, elle va augmenter sensiblement de 36 à 50 euros en moyenne par ménage...

Monsieur LE PRESIDENT.- ... et par an.

Monsieur ILLAC.- Et c'est là le deuxième problème de cette proposition d'harmonisation. Elle n'est pas neutre. Elle signifie une nouvelle ponction fiscale de plus d'un million d'euros (puisqu'au final, le produit sera augmenté d'un million) que va supporter en

2015 une partie de nos populations, alors qu'elles viennent de découvrir les augmentations des impôts locaux que vous avez fait voter en avril dernier.

Il est vrai, Monsieur le Président, que nous sommes confrontés à un vrai problème politique en matière de fiscalité, le choix de ponctionner plutôt les familles que les entreprises, au nom d'une efficacité économique supposée, n'est pas le bon à notre sens, d'autant que cette efficacité n'est pas vérifiée ni en croissance ni en emplois. On en a des exemples et des preuves.

Permettez-moi de citer deux données chiffrées qui devraient faire réfléchir notre Assemblée et peut-être les membres du nouveau groupe.

Premièrement, depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, la part des entreprises dans les recettes fiscales de MPM est passée de 68% à 48 %, Versement Transport compris.

Hors VT, la fiscalité économique était de 302 millions d'euros au compte administratif 2010 contre 162 millions d'euros en 2013. C'est la part des ménages qui a fait le chemin inverse, pour atteindre 171 millions d'euros en 2013.

Deuxième argument : de 2003 à aujourd'hui, le tonnage annuel des déchets produit sur notre territoire est passé de 608 à 680 000 tonnes ; soit 11,8 % en plus.

Or, le produit de la TEOM payé par nos concitoyens est lui passé de 96,9 millions d'euros en 2003 à 182,5 millions d'euros en 2014 ; soit une augmentation de près de 90%.

Faire le choix d'actionner le levier de la fiscalité ménages est une solution de facilité. Mais, non seulement on a atteint les limites du supportable, mais ça ne résout rien tant que l'on n'inverse pas la courbe des déchets, le coût de leur traitement par leur transformation systématique en nouvelles ressources matérielles et financières.

Force est de constater que les volumes et les recettes des filières tri sélectif et valorisation des déchets de notre Communauté urbaine restent à des niveaux très bas.

À titre d'exemple, Eco-emballages établit en 2013 la performance de MPM en kilos recyclés par habitant à 6 pour les emballages légers et 10 pour le verre, contre 17,5 et 35,4 en moyenne au niveau national. De quoi tripler les recettes commerciales qui en découlent : de 2 à 6 millions d'euros.

C'est surtout dans cette direction qu'il faut rechercher des recettes en plus et développer les moyens de tri et de collecte sélective. Nous sommes prêts à en discuter.

Et puis il y a cette bombe à retardement juridique et financière que nous a léguée la majorité de 2005, oui j'ai bien dit de 2005, et le Préfet des Bouches-du-Rhône – malgré une forte opposition ici même et surtout chez nos voisins du golfe de Fos-sur-Mer – qui s'appelle Everé, son incinérateur et son contrat d'exclusivité sur le traitement des déchets de nos 18 communes.

Une aberration à l'état pur qui fait exploser les coûts et les nuisances environnementales en transportant d'un côté à l'autre du département des dizaines de milliers de tonnes de déchets qui étaient et peuvent toujours être traités sur place.

Vous comprendrez que pour toutes ces raisons, nous proposons à ceux qui n'ont pas encore fait leur choix, de rejoindre le groupe PTS pour s'abstenir sur ce rapport.

Monsieur MONTAGNAC. - Finalement notre cher collègue Illac nous abreuve de chiffres, mais là n'est pas la question. Que l'on étudie les possibilités de faire des économies, tout à fait d'accord. Toutefois, aujourd'hui, nous avons un impératif. Le 15 octobre, sauf erreur de ma part, il fallait prendre une décision. Cette décision, je pense que nous l'avons prise avec le bon sens.

Premièrement, si nous ne faisons rien, nous risquons de rencontrer les mêmes problèmes que ceux rencontrés pour l'assainissement puisqu'un administré marseillais a porté plainte auprès du Tribunal administratif.

Le deuxième point, on a essayé de faire un compromis entre trois zones plutôt que cinq ou encore un certain immobilisme. Je pense que c'est là qu'est la question aujourd'hui, ce n'est pas de savoir si l'on peut faire des économies demain ou après-demain.

Il fallait prendre une décision avant le 15 octobre. Nous avons été une grande majorité de Maires présents au cours de ces différentes réunions, pas tous certes et nous avons pensé que le bon sens était de faire trois zones. Nous l'avons voté il y a quelques jours.

C'est bien le but de cette délibération, ce n'est pas de rechercher des économies. Je suis tout à fait d'accord avec vous, je suis le premier à essayer d'en faire aussi bien dans ma commune qu'au niveau de la Communauté urbaine, mais aujourd'hui, c'est uniquement un vote administratif sur la date fatidique du 15 octobre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si plus personne ne demande la parole, je dirai un mot.

Effectivement, M. Illac nous a abondé de chiffres. Il constatera que si les coûts augmentent, le tonnage augmente d'une manière exorbitante pour des problèmes d'emballages.

C'est vrai que tout cela a un coût, mais ce que vous oubliez de dire, et je remercie Jean Montagnac de l'avoir rappelé, c'est que c'est la loi qui nous y oblige. Une fois de plus, le couperet tombe. Vous le savez parfaitement puisque vous avez toujours été présent à toutes les réunions et avez partagé ce point de vue.

Il y avait deux solutions. Si nous restions sur cinq zones, nous étions à tous coups retoqués. Car la délibération que nous aurions votée aurait été dénoncée par le Préfet. On nous aurait imposé de revenir à un taux unique. Vous avez oublié de le dire. Cela veut dire que de 8, vous seriez passé à 15 et vous auriez sans doute eu quelques difficultés à l'expliquer à vos concitoyens de votre bonne commune d'Ensuès-la-Redonne.

Nous convergeons vers un taux moyen pour montrer notre bonne volonté, en passant de cinq zones à trois zones, avec une augmentation d'ailleurs très modérée qui avait été entamée par mon prédécesseur. Cette fois-ci, nous sommes au bout du bout, il y a des communes qui augmentent, d'autres qui baissent. Vous avez rappelé qu'in fine, il y aura un million d'euros supplémentaires pour la Communauté urbaine. C'est une aubaine dans la situation financière qui est la nôtre, mais surtout, vous avez oublié de dire ce que je vous ai dit, c'est-à-dire que tout ou partie de cette somme sera affectée aux communes qui voient leur taux augmenter pour améliorer soit le ramassage, soit le nombre de conteneurs ou encore pour installer des conteneurs enterrés, etc., de telle manière que les Maires puissent expliquer que l'augmentation qu'ils subissent est suivie d'amélioration dans la collecte ou dans le nettoyage.

Cela me paraît être une solution équilibrée, mais de toute façon, mes chers collègues, nous n'avons pas d'autres solutions que celle-là et vous le savez pertinemment.

Je voudrais rappeler la bonne parole de Georges Rosso, absent aujourd'hui, qui nous disait dernièrement à la réunion des Maires : *de toute façon il n'y a pas de petits Maires ou de grands Maires, on a tous les mêmes problèmes et lorsqu'il s'agit de taxe comme celle-là, nous devons tous être solidaires.*

C'est lui qui le disait et je me permets de le citer à cet instant, car j'ai trouvé que c'était effectivement un acte de solidarité sympathique.

Ceci étant dit, je sou mets ce rapport n°4 à votre approbation.

Je rappelle qu'il y a trois zones : une zone à 18,10% (Marseille), une zone à 11,5% et une zone à 9,5%.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

5. FCT 005-09/10/14 CC - Approbation du taux et des exonérations de la taxe d'aménagement pour 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 5, détermine le taux de la taxe d'aménagement due au titre des autorisations d'urbanisme, le taux 2015 sera identique au taux 2014.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

6. FCT 006-09/10/14 CC - Clôture des autorisations de programme des opérations achevées - Annulation des autorisations de programme des opérations n'ayant pas connu de début d'exécution

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 6, permet le « toilettage » des autorisations de programme, en clôturant des opérations achevées, ou en annulant des opérations qui ne sont plus d'actualité. Cet exercice comptable est indispensable pour mieux maîtriser le volume d'autorisations de programme.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je reviendrais très brièvement sur ce qui a été dit précédemment à propos de la création du groupe, sans revenir toutefois sur vos propos.

M. Giberti a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'un acte politique. J'en veux pour preuve que nous venons de voter le budget et les trois taxes qui sont des décisions éminemment politiques. Vous voyez très bien que ce n'est pas une opposition politique, loin de là.

En revanche, il a avancé des problèmes de méthode. Il est clair qu'il y a des problèmes de méthode. Je vais vous le montrer à propos de cette délibération.

Pour répondre à Samia Ghali, j'ajoute que ce n'est pas non plus un problème de territoire. Il se trouve que le territoire de l'Est a six communes. Nous nous connaissons très bien, nous nous côtoyons tous les jours. Il se trouve que nous avons eu la même discussion, le même constat, donc le mouvement s'est fait, non par rapport au territoire, mais par rapport au fait que nous nous côtoyons régulièrement.

S'agissant de cette délibération, nous supprimons des autorisations de programme. C'est éminemment important. Je ferai une première remarque sur les autorisations dites terminées. Il y a des autorisations de programme qui ne sont pas terminées et qui figurent dans ce document puisque, sur des sommes relativement importantes, vous pourrez le constater dans votre document, la seule dépense qui a été faite, est epsilon, c'est peut-être une des premières dépenses d'étude, mais le projet n'est pas allé au bout, c'est donc un programme terminé.

Enfin, dans le deuxième volet, ce sont les autorisations de programme supprimées. Alors, là, je dois dire que nous avons la stupéfaction de voir quelques programmes supprimés. Pourquoi pas, mais nous n'en avons jamais discuté, notamment avec les communes concernées.

J'en veux pour preuve, la somme de 5,5 millions d'euros (de mémoire) de la commune de Cassis pour la réalisation d'un parking sur la gare SNCF. C'est surprenant. Tout d'abord, c'est moi qui l'ai appris à Mme Milon, c'est quand même dommage... De plus, c'est un programme qui avait été acté au niveau du Plan de Déplacements Urbains et qui en plus faisait partie de mémoire du plan de relance du Département, c'est-à-dire qu'il était financé à 80% par le Département.

Madame MILON.- C'est le plan quinquennal.

Monsieur GIORGI.- J'ai dit le plan de relance, peu importe.

Nous sommes surpris. Je ne veux pas allonger la liste, Monsieur le Président, il n'y a pas de désaccord sur le fond dans notre discours, mais plus sur la forme.

Quand vous dites que lorsqu'on veut recevoir, il faut soi-même donner, je ne veux pas faire de leçon, mais personnellement je m'investis dans les missions que vous m'avez données et je me suis même plaint de ne pas les assumer un peu mieux, c'est-à-dire d'être un peu plus sollicité en amont.

Voilà ce que je voulais vous dire et j'ai profité de cette délibération pour vous en faire part.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci cher collègue, je ne manquerai pas de vous solliciter davantage. C'est vrai que vous êtes très présent.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée semble aller dans le sens d'une bonne gestion des finances de notre collectivité.

La clôture des autorisations de programme des opérations achevées ou en cours d'achèvement est une nécessité budgétaire et sa pratique régulière tout au long de la vie de notre Communauté ne peut qu'être approuvée par tous.

En revanche l'annulation de certaines autorisations de programme pour des opérations qui n'ont pas encore connu de début d'exécution pourrait être également une décision allant dans le sens d'une saine gestion, pour autant que les opérations supprimées soient jugées non prioritaires ou mal appréhendées financièrement ou calendairement.

Notre stock d'autorisations de programme est en effet un critère important aux yeux de nos prêteurs. Vous avez décidé de réduire les investissements, nous venons de les voter au budget supplémentaire, afin d'avoir un moindre recours à l'emprunt.

Votre décision de supprimer certaines opérations peut donc se comprendre, après accord des communes concernées, pour autant que leur nécessité ne soit pas avérée. Je crois que notre collègue Giorgi vient d'apporter la preuve que cela ne se passe pas comme ça.

Mais dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, vous proposez de supprimer 43 opérations dans lesquelles je relève entre autres :

- La base de loisirs de l'Esteou à Marignane
- Le parc relais de la gare SNCF à Cassis
- Le parc de stationnement des Caillols
- La voie de desserte du parking des Lanciers à St-Victoret

En ce qui concerne la base de loisirs de l'Esteou, projet adopté à l'unanimité, lors du précédent mandat, j'ose espérer que sa suppression se fait avec l'accord de la commune

de Marignane, mais je considère néanmoins que c'est un mauvais coup porté au développement des activités sportives communautaires, surtout dans la perspective de 2017 où notre territoire souhaite devenir Capitale sportive européenne. À titre anecdotique, il conviendrait peut-être de ne pas parler de cette opération dans le MPM Mag qui vient de nous être distribué.

Pour ce qui concerne les trois autres opérations que j'ai citées, laissez-moi vous rappeler, mes chers confrères, qu'elles avaient été inscrites en priorité 1 dans le PDU.

Ce document structurant pour l'aménagement futur de l'espace communautaire est l'un des rares documents de ce type à avoir été voté à l'unanimité dans cette enceinte.

Le PDU met en avant le développement des transports en site propre et notamment le développement du transport ferroviaire de proximité.

Pour se faire, le volet des parcs relais constitue un maillon essentiel de notre politique de transport, telle qu'elle est déclinée dans le PDU.

J'y adjoindrai les volontés affichées dans le plan Climat, également voté à l'unanimité, mettant en avant la diminution de la circulation automobile en centre-ville et en proche périphérie.

J'insisterai particulièrement sur le parc relais de la Gare SNCF de Cassis qui devait constituer « une vitrine » de notre politique de transport par l'association de tous les modes de transports, y compris les modes doux, en insistant sur le côté communautaire de cet équipement, compte tenu de sa situation géographique aux confins de trois communes.

Qui plus est, comme l'a rappelé notre collègue Giorgi, ce projet s'inscrivait dans le plan quinquennal signé avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône, nous permettant d'assurer près de 80% de son financement.

Au-delà des aspects purement budgétaires, l'abandon d'un tel projet comme les deux autres projets que j'ai cités sur Marseille et sur Saint-Victoret, m'apparaît comme un recul par rapport à la volonté unanime de faire reculer le « tout voiture » sur notre territoire.

Dans le même temps, vous nous proposez au cours de ce même conseil, dans une délibération que nous allons examiner sous peu, d'adopter la création d'une autorisation de programme pour un parking relais sur le site de Montfuron à Marseille, dont bien évidemment je ne doute pas de la nécessité et qui, selon les attendus de la délibération, ne devrait pas peser financièrement sur nos investissements, mais qui n'avait pas été inscrits dans les priorités premières du PDU.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que les choix des investissements futurs ne soient pas guidés par je ne sais quel tropisme sectoriel vers le Sud de Marseille.

Je lis dans la presse que beaucoup d'investissements ont déjà été réalisés pour le Nord de Marseille et que maintenant c'est un peu au tour du Sud. La réalité des chiffres, et vous le savez, est contraire à cette affirmation.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais me permettre de répondre à l'intervention de nos collègues que ce soit notre collègue et ami M. Giorgi ou que ce soit M. Coulomb.

Vous le savez, en ce qui concerne les autorisations de programme, il y a une nécessité de toilette, c'est la meilleure façon d'avoir une certaine sincérité et une certaine démarche comptable honnête.

Néanmoins, nous avons, dans les objectifs des autorisations de programme et dans ce qui est l'exercice d'annulation, les opérations achevées. Vous en avez parlé. Il est normal de ne pas les retrouver dans la comptabilité publique.

Vous avez aussi les opérations annulées. Vous en avez fait état à cet instant. Dans les opérations annulées, vous avez les opérations transférées. C'est notamment le cas, ce que soit pour le parking relais de Cassis ou que ce soit pour la base de loisirs. Ce sont des opérations qui ne sont plus dans le budget principal, mais que l'on retrouve dans les budgets annexes.

D'ailleurs, le Maire de Marignane le sait d'autant mieux que dans la prochaine Commission d'appels d'offres que je préside la semaine prochaine, il est mis à l'ordre du jour le dossier de la base de loisirs.

Tout cela pour vous dire que contrairement à ce que vous pouvez laisser penser ou faire croire comme quoi il y aurait une sorte d'antagonisme ou d'opposition entre les actes et les paroles, je m'inscris en faux et je vous affirme tout simplement qu'il s'agit de réécritures comptables qui sont nécessaires pour la bonne transparence de notre comptabilité publique.

Bien évidemment, nous avons la nécessité de poursuivre ce travail et de l'affiner avec l'ensemble des Maires. Nous avons des grands objectifs et des grands documents, le Plan de Déplacements Urbains en est un. Il fixe les grandes orientations. Très sincèrement, je pense que nous sommes tous conscients du fait que nous ne réaliserons pas durant cette mandature tous les objectifs contenus dans le Plan de Déplacements Urbains.

Je me souviens même, au moment où nous l'avons voté, avoir dit ici, dans cet hémicycle que c'était presque la liste du Papa Noël avant l'heure. Nous savons tous que nous ne pourrons pas honorer le Plan de Déplacements Urbains dans la mandature. Néanmoins, il y a nécessité de respecter les grandes orientations stratégiques et de respecter un certain nombre de choix, les choix numéro 1 notamment qui ont été faits par un certain nombre de Maires. Ces choix-là, il va de soi qu'ils seront entendus, respectés et reventilés. Car finalement, il s'agit d'une problématique de reventilation des moyens budgétaires puisque la finalité politique existe toujours.

Vous avez été tenté de faire un peu de politique en nous laissant croire que dans cette ville, nous ne ferions que dans le Nord et rien dans le Sud.

(Brouhaha)

Ou l'inverse, excusez-moi, du coup, je me trompe...

Monsieur MORAINÉ.- Il a décrit la réalité !

Monsieur ROYER-PERREAUT.- En fait j'ai décrit la réalité, merci, mon cher collègue Moraine.

Vous êtes toujours dans ce schéma qui est de vouloir opposer la ville, de vouloir la fragmenter. Avec le Président Guy Teissier, avec le Maire de Marseille, c'est tout le contraire que nous essayons de faire depuis des années et des années.

Oui, le Nord de Marseille a besoin d'infrastructures, notamment en termes de déplacements urbains et je pense que la précédente mandature l'a prouvé, ce n'est pas le Président Caselli qui me contredira, avec des projets, que ce soit d'extension de métro, d'extension de tramway ou de création de BHNS avec les polémiques diverses et variées qui peuvent naître à ce sujet.

Mais il ne faut pas non plus oublier les autres populations, celles qui aujourd'hui ont aussi besoin d'infrastructures de déplacement. C'est le cas pour les transports en commun de type métro ou tramway, c'est le cas pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud qui est essentiel au désenclavement des quartiers Sud et Est. Ce n'est pas mon collègue Yves Moraine qui me contredira. C'est encore le cas pour les parkings relais, notamment au terminus de Dromel, parce que c'est un terminus et que justement, toutes les populations du Sud de la ville qui veulent prendre le métro convergent vers Dromel. Il y a nécessité, et c'est le bon sens, d'avoir ce type d'infrastructure.

M. le Maire a fait état tout à l'heure du projet ANRU. Finalement, cela illustre les choses et si vous voulez qu'on aille jusque-là, on va le dire. Nous avons quand même beaucoup de projets de rénovation urbaine dans les quartiers Nord et nous avons un seul projet de rénovation urbaine dans les quartiers Sud. C'est normal que la collectivité finance les aménagements qui sont contenus dans les projets de rénovation urbaine et dans les missions de rénovation urbaine.

J'aime bien qu'on reçoive des leçons, mais finalement, vous êtes très forts pour donner des leçons, mais assez peu pour en recevoir.

Aujourd'hui, le choix qui concerne la nouvelle géographie prioritaire en termes de politique de la ville est quand même purement scandaleux. Le projet de rénovation urbaine des Hauts de Mazargues (je prends un exemple que je connais bien) est en train de prendre corps, de sortir de terre, après des années et des années de gestation. C'est à ce moment-là que le Gouvernement décide d'enlever ces territoires de la politique de la ville, alors que ces territoires sont aussi en souffrance !

(Applaudissements)

C'est ça la vérité ! Nous sommes, nous aussi, comptables des décisions que vous prenez et que prend surtout le Gouvernement. Car la réalité, c'est que si le Gouvernement décide, de manière abrupte, de sortir ces territoires du 8^e, du 11^e ou du 12^e, c'est nous qui allons devoir gérer le quotidien de ces habitants. C'est ça la réalité ! C'est la réalité d'une politique qui est à mille lieues des attentes et des besoins de nos administrés. Oui, effectivement, nous avons besoin de faire en sorte que nous ayons une politique qui soit sans doute plus cohérente.

Je me permettrais de rappeler mes chers collègues, que cela fait six mois, dont deux mois d'été que nous sommes aux responsabilités. Si je devais me permettre de rappeler, eu égard à la position que j'occupe, car finalement, c'est une position très transversale où je vois beaucoup de choses, si je devais m'amuser à rappeler un certain nombre de choses, ce serait sans doute très difficile à expliquer sur certains aspects pour ce qui concerne l'ancienne majorité.

Alors oui, on fait les choses, on ne les fait peut-être quelquefois pas toujours avec ce que l'on pourrait espérer, ou de la façon dont certains pourraient attendre, mais très sincèrement, mes chers collègues, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation que les collectivités connaissent toutes. Les dotations budgétaires diminuent de manière éhontée. On nous demande de nous substituer à l'État. Je lisais encore ce matin la déclaration du Recteur, celui qui se permet de nous imposer les rythmes scolaires, expliquer à la communauté de l'enseignement supérieur que l'on réduirait les budgets de l'enseignement supérieur, mais que ce serait les collectivités locales qui devraient prendre le relais. C'est cela la réalité de ce Gouvernement !

Alors, oui, les choses sont difficiles. Nous avons de plus en plus de charges. Le Gouvernement ne nous aide pas et il faut bien le reconnaître, c'est peut-être aussi un des messages, Madame Ghali, qu'ont envoyés les Grands Électeurs le 28 septembre dernier. Je pense qu'il y a aussi cela.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

S'agissant de ces autorisations de programme, je pense que c'est un faux débat. Nous avons la volonté politique de les réaliser. Je le dis à mes collègues élus, moi qui suis en charge de la commande publique, je fais et je ferai ce qui est nécessaire pour que les engagements qui ont été pris soient tenus.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Je crois qu'on ne s'est pas très bien compris. Je vais aller dans le sens de M. Giorgi quand il dit, au sujet de la concertation, qu'on ne peut pas découvrir les choses dans la presse. Ici, c'est une instance dans laquelle on doit débattre.

On est d'accord ou on ne l'est pas, mais on doit avoir l'échange ici en Conseil communautaire, ce qui n'a pas été le cas.

Pour ma part, j'ai découvert en tant que Maire de secteur qu'on n'aurait plus le métro, peut-être même le tramway, projets qui étaient programmés.

Le Président de la Communauté urbaine en a le droit, mais je pense que c'est quand même mieux de l'apprendre dans le débat, plutôt que dans la presse.

Sur la question du transport entre le Nord et le Sud, je ne peux pas vous laisser dire certaines choses. La position qui a toujours été la nôtre et qui a toujours été la mienne d'ailleurs, mais elle a été aussi celle d'Eugène Caselli en tant que Président de la Communauté urbaine, c'est de dire que pour un kilomètre au Sud, on fait un kilomètre au Nord. C'est une règle qu'il faut garder. Je pense que si nous ne le faisons, et là je m'adresse aux Maires des communes et pas aux Marseillais, qu'on soit côté Est ou côté Nord...

Une voix.- Et l'Ouest ?

Madame GHALI.- Oui, c'est vrai. Il va y avoir un groupe Ouest !

Je devrais dire le Nord-ouest plus exactement...

Si on ne fait pas attention à cela, notamment dans le pôle métropolitain sur la question du transport, on ira dans le mur. Je le dis sans aucune polémique.

C'est important de l'entendre et de le penser comme cela.

Ensuite, il y a la question financière et je l'entends. S'il y en a une, notamment sur la question de la Métropole qui a demandé de l'aide à l'État, c'est bien moi. J'étais bien seule à m'opposer à la Métropole en disant qu'il fallait apporter des moyens pour qu'on puisse rattraper le retard pris à Marseille depuis 30 ans sur les transports. Je maintiens cela. Le Premier Ministre s'est engagé. Je demande au Président de la Communauté urbaine d'inscrire le transport aussi dans les quartiers Nord et nous ferons en sorte que les engagements pris soient respectés. En ce qui me concerne, vous m'aurez de votre côté et je crois que vous n'avez pas de doute sur cela.

Maintenant, sur la question de la cartographie, je ne fonctionne pas en disant : *ce qui arrive aux copains, c'est bien, tant pis pour les autres et tant mieux pour moi*. Ce n'est pas ma façon de fonctionner.

Je considère qu'il y a des territoires, même au Sud, qu'il ne faut pas retirer. Je le dis et c'est ma position.

Je pense qu'il y en a une qui est capable d'aller au-delà de sa famille politique et de dire les choses quand cela ne va pas. On peut au moins me reconnaître cette façon de faire. Je continuerai à le dire.

On a sorti certaines communes de la politique de la ville. Elles ont fait des efforts dans le travail qu'elles ont accompli. Tant mieux si cela va mieux pour certaines communes en matière de politique de la ville, mais ce n'est pas parce que cela va mieux qu'il faut relâcher l'effort. Il faut faire très attention.

Vous avez cité un territoire du 9^e et 10^e, mais on aurait pu en citer du 11^e et 12^e, du 13^e et du 14^e. Partout, Marseille a besoin d'un regard spécifique, différent des autres villes de France au regard de la situation de pauvreté et de l'endettement que nous avons à la Ville de Marseille, à la Communauté urbaine.

Il me paraît essentiel que l'État regarde d'un autre œil la ville et le territoire de la Communauté urbaine de Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Assante souhaite intervenir. Nous allons essayer de rassembler les interventions, car l'heure tourne.

Monsieur ASSANTE.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole quelques instants.

Madame Ghali, apparemment vous faites passer des messages, mais au plus haut niveau de l'État, vous ne semblez pas être entendue. Hier, j'étais à Paris, j'ai assisté à un discours très solennel du Ministre Vallini nous expliquer que dans tous les cas, il fallait se regrouper, travailler ensemble, mais qu'on n'aurait pas un euro supplémentaire. Il a même confirmé que l'État, pour l'exercice 2016, supprimerait 3,7 milliards de dotations aux collectivités locales. Cela vous plombe l'ambiance !

Donc au-delà des attentions et des beaux discours...

Monsieur LE PRESIDENT.- 13 millions pour notre Communauté urbaine...

Monsieur ASSANTE.- Et le double pour la Ville de Marseille.

On voit bien que des intentions exprimées la main sur le cœur, la réalité est tout autre, pour nous tous ici, quelle que soit la commune dans laquelle nous puissions nous trouver, que ce soit à l'Est, à l'Ouest ou au centre, toutes sont mises au même niveau.

Je rappellerai aussi qu'au niveau gouvernemental, l'appel à projet au niveau des transports est caduc aujourd'hui. Les intentions que nous pourrions avoir au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest sont aujourd'hui au point mort puisqu'il n'y a plus un sou aujourd'hui dans les caisses de l'État pour nous aider à développer un transport collectif de qualité quel qu'il soit.

Néanmoins, il faut bien avancer, car de séance en séance, vous nous direz que nous n'en faisons pas assez, que nous devrions maîtriser cela à cet endroit, mais avec quels moyens ? Puisque tout le monde dit ici qu'il faut essayer de limiter la fiscalité, le gouvernement actuel se chargeant lui de faire des augmentations...

La réalité, c'est bien celle-là. Je ne pensais pas que nous ouvririons le débat maintenant, mais franchement, Madame Ghali, quand tout à l'heure, vous nous dites qu'il faut, dans le cadre de la Métropole, attendre avant d'engager, avant de créer des lignes, avant de pouvoir définir une perspective ce que va devenir la Métropole... Mais, mes chers collègues, nous n'en savons rien. Certains disent même qu'elle ne se fera pas. Devrions-nous attendre sans arrêt qu'on ait demain peut-être quelque chose ? Pendant ce temps-là, nous ne ferions rien ?

Mais ce serait condamnable de ne rien faire ! Oui, il faut prendre des délibérations. Oui, il faut s'engager. Oui, il faut aller de l'avant. Certains demandent que l'on fasse plus et mieux. Pourquoi pas ?

Lionel Royer-Perreaut a répondu excellemment à toutes les questions qui pouvaient être posées. Mais quand on veut faire passer des messages, il faut être en phase avec la réalité du quotidien. Vous dites : *vous faites pour le Sud, vous ne faites pas pour le Nord et inversement*. Mais quand on va faire l'inauguration de la prochaine ligne de métro, ce sera bien celle qui se fera sur les quartiers Nord. C'est bien à cet endroit qu'on va le faire dans le deuxième semestre de l'année 2015. Et s'il faut faire des kilomètres pour réactualiser nous continuerons à le faire dans l'autre sens.

Monsieur le Président, vous avez souhaité continuer les bonnes actions qui ont été menées et vous nous soumettez tout à l'heure une délibération qui acte 50 000 euros d'études pour le développement du tramway dans le secteur Nord pour arriver jusqu'à Saint Exupéry et au Sud, de Castellane à Dromel.

On est bien dans une décision d'équilibre. L'Est et l'Ouest seront vraiment satisfaits que nous puissions développer le transport collectif, car ce sont des personnes qui ne viendront plus surcharger les routes et les autoroutes, de La Ciotat à Marignane ou de Saint Victoret à Cassis. Tout cela s'inscrit dans un vrai projet de la Communauté urbaine. Accompagnez-le, facilitez-le. Nous avons toujours à répondre par des priorités, mais si nous

avons une planification globale sur un projet global qui est accepté par les uns et les autres, nous irons de l'avant.

Des délibérations sont prises pour accompagner ceux qui veulent acheter des vélos électriques ; nous voulons développer les pistes cyclables ; nous voulons développer les modes doux, ce qui est parfaitement réalisé à La Ciotat où Monsieur le Maire, nous l'avons inauguré ensemble. La Communauté urbaine s'est engagée à vos côtés pour prolonger la deuxième tranche d'un projet ambitieux où l'on arrive à la gare, gare sur laquelle, Monsieur le Maire et Monsieur le Président, nous devons travailler ensemble, car est en train de se négocier, sans que nous ayons, mes chers collègues, la moindre information, le contrat de plan État Région, notamment en matière de transport et dont nous savons déjà que l'État veut se désengager. L'État ne veut plus mettre les moyens pour développer et entretenir les voies ferrées, mais nous demande, à nous, de prévoir des gares multimodales exemplaires et ponctuelles alors que chacun sait aujourd'hui que le TER n'arrive pratiquement jamais à l'heure !

On nous demande sans arrêt de compenser les autres. M. Vallini nous explique que cela ne marche pas avec la Région dans ce dispositif, mais que dans le cadre de la réforme territoriale, ce sont toutes les Régions qui auront tous les pouvoirs sur quasiment tout alors qu'aujourd'hui, cela ne fonctionne pas bien vraiment bien, sans aucun transfert financier.

Allez-va ! Nous sommes sur la bonne voie, continuons à avancer, nous avons la volonté d'y aller, faisons en sorte que nous soyons très nombreux sur ce chemin, le chemin de la réussite.

(Applaudissements)

Madame MILON.- Merci beaucoup, j'ai pris bonne note que nous étions sur la bonne voie, j'espère sur la voie ferrée de Cassis. Car il y a cinq ans, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai négocié autour de la table de la présidence du Conseil général, dans le cadre du plan quinquennal, un parking intercommunal puisqu'à Cassis, les citoyens de Cassis, Carnoux-en-Provence et la Bédoule viennent prendre le train. Là encore, nous sommes sur la bonne voie, celle qui allège nos routes.

Monsieur le Président, je veux bien comprendre qu'il faille faire des économies, moi-même j'en ai proposé à votre Directeur de Cabinet au sujet de différents projets qu'il y avait sur Cassis.

Je veux simplement être au courant quand on décide de changer ce qui était programmé. Le plan quinquennal, c'est particulier. Pour Cassis, il y avait deux projets importants : les petites rue de Cassis et cette gare de Cassis qui est une gare intercommunale. Ce n'était pas un projet de 5 millions d'euros, Monsieur le Président, c'était un projet plus modeste où l'on gagnait 50 places.

Peut-être faut-il revoir – j'ai bien compris, cher Lionel, qu'il s'agissait d'un transfert de ligne budgétaire – un projet moins important que celui-là puisque j'ai moi-même découvert le chiffre de 5 millions d'euros. Il me semble que 50 places ne nous amènent pas à 5 millions d'euros. Mais je monterai au créneau pour que ce projet se réalise. C'est une nécessité. On ne peut plus garer les voitures à Cassis autour de cette gare, Monsieur le Président.

La vraie question sur cette gare, mesdames, messieurs, chers collègues, c'est que vous savez qu'en France, tout est compliqué, or, il se trouve que RFF et la SNCF ne se sont pas encore mis d'accord. Mais je vais m'employer à les faire se mettre d'accord et je vous apporterai leurs réponses.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je me dois de vous dire, et vous le savez puisque le Directeur de Cabinet que vous avez cité tout à l'heure vous a appelé pour vous expliquer ce qui se passait, compte tenu du fait,

Madame MILON.- Je n'y étais pas....

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais vous avez la possibilité de ne pas être présente à certaines Commissions, vous n'étiez pas là le jour où tout cela s'est discuté. C'est simplement un jeu d'écriture.

Madame MILON.- Je ne fais pas partie de cette Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- On vous l'a dit, on vous l'a expliqué et je vais le dire. Tout à l'heure, M. Coulomb, qui est un comptable avisé, mais aussi un homme politique, et quand le malin s'insinue, cela devient plus compliqué.

Vous n'ignorez pas, c'est là que vous êtes de mauvaise foi, que les projets du parc de stationnement des Caillols, de la réalisation de la base de loisirs de Marignane, mais je n'y reviendrai pas, car Lionel a répondu et le Maire est au courant, les travaux sur la ligne structurante du réseau de bus RTM, le parking relais de la gare de Cassis, le réaménagement de Château Gombert, l'encapsulage du centre de transfert de Marseille Sud à la Capelette, la zone des Paluds, l'acquisition d'équipements et de véhicules, etc. passent sur un budget annexe, mais tout sera réalisé. Vous le savez, car vous connaissez parfaitement la mécanique comptable. Vous avez fait semblant de ne pas le croire. Et en plus, ce document, puisque vous étiez présent, a été distribué et vous l'aviez.

(Brouhaha)

Non, ce n'est pas faux. Ce document, vous l'avez eu, il a été distribué en séance ou alors vous étiez peut-être parti avant, mais il a été distribué.

Il faut que vous le sachiez, mais ne nous abusez pas. Vous n'avez abusé personne. Vous aviez bien commencé votre propos. En annexe n°1, effectivement, il y a 201 opérations qui sont terminées et nous nous sommes aperçus que par rapport à l'estimation des services, nous avons réalisé une économie de 83 millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

En annexe 2, il y a 43 opérations pour un montant global de 53 millions d'euros. Elles se répartissent en trois sous-ensembles. Celles qui sont transférées, notamment celles que je viens de citer, celles qui sont renouvelées, notamment la base de loisirs de Marignane et enfin, les opérations annulées et là, il s'agit de sept opérations pour un montant inférieur à 50 kilos euros qui n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

Je voulais également vous dire, Monsieur Coulomb, qu'en autorisations de programme, nous avons actuellement (et on ne peut pas dire qu'on est dans l'immobilisme), 3,5 milliards d'engagements.

Vous avez parlé tout à l'heure des banques. Monsieur Coulomb, soyez rassurés, notre bonne gestion permet justement aux banquiers de revenir et je suis content de pouvoir lier à nouveau des conversations, notamment avec la Caisse du Crédit Agricole et avec la Poste qui reviennent vers nous alors qu'elles s'étaient éloignées depuis longtemps et qu'il ne nous restait plus que deux financeurs qui sont la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Épargne. Donc vous voyez que tout cela est plutôt bon. Je vous donnerai d'autres petites informations qui vous feront certainement plaisir puisque vous êtes un bon gestionnaire et que vous apprécierez.

Madame Ghali, le métro aujourd'hui ne va pas dans le Sud, mais à Capitaine Gèze. Qui va payer le pôle multimodal de Capitaine Gèze ? C'est la Communauté urbaine pour 120 millions d'euros. 120 millions d'euros !

Des efforts ont été faits par mon prédécesseur que j'ai reconnus et que j'ai salués, car l'axe Nord Sud est pertinent. Mais vous ne pouvez pas toujours tout demander.

Cessons de fracturer cette ville en deux comme s'il y avait deux villes, d'autant que le prolongement du métro avait déjà été anticipé par le Président Gaudin puisqu'il est en surface donc plus facile et moins cher. Les études vers Saint Exupéry sont lancées. Bien entendu, il faudra que l'État réponde présent, sinon, nous n'y arriverons pas, y compris pour le pôle multimodal.

Je ne peux pas mettre 120 millions d'euros sur le pôle multimodal de Marseille parce que nos collègues des communes voisines diront, comme ils disent parfois, que Marseille coute cher.

Je mets aux voix ce rapport n°6. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Entente Pour l'intérêt des Communes

Abstentions de Mme Djambaé et M. Zéribi

7. FCT 007-09/10/14 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille pour l'année 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je rappelle que ce mode de financement est légal. Nous finançons la part que nous devons financer légalement. Je pense qu'il n'y a aucune opposition sur le Bataillon des Marins Pompiers.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-09/10/14 CC - Remise d'ouvrage par l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée de l'aménagement du Boulevard de Dunkerque et des abords phase 3A, Jardin Mires dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de la Joliette

Monsieur LE PRÉSIDENT.- C'est un rapport purement technique destiné à permettre la récupération de la TVA sur un ouvrage remis par Euroméditerranée.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-09/10/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme Promologis pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de deux logements collectifs locatifs sociaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°9, 10 et 11 ont trait à des garanties d'emprunt pour des logements à Marseille et à La Ciotat.

Monsieur MARANDAT.- Nous revenons une fois de plus, séance après séance, communauté territoriale après communauté territoriale, à ces problèmes de logements sociaux dont je ne fais pas une obsession, mais sur lesquels je me sens obligé d'intervenir à chaque fois. Je ne voudrais pas, comme cela a été dit, que certaines personnes croient que je fais une personnalisation à ce sujet. Pas du tout ! Mon engagement politique est pour défendre des valeurs, ce à quoi je crois et dans ce que je pense être l'intérêt de mes concitoyens et le bien-être de tous.

Cette loi SRU a été mise en place. C'est vrai que souvent après mes interventions, on me dit : *c'est la loi et quand on est républicain, on obéit à la loi.*

Oui, certes, mais cela ne nous empêche pas, quand on n'est pas d'accord, c'est même un devoir civique, de combattre une loi qui a été faite et adoptée, de faire en sorte, et ça je le dis pour tous les gens qui défendent certaines valeurs, de les défendre et de penser qu'on peut abroger cette loi.

Pour en revenir à ce qui nous intéresse aujourd'hui, bien sûr je ne vais pas parler des particularités du rapport sur les adresses où vont être faits ces logements sociaux. Je donnerai une position de principe. Nous voterons bien évidemment contre ces rapports. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Premièrement, par principe, nous sommes contre les garanties d'emprunt, car nous pensons qu'il n'est pas normal et qu'il n'est pas moral, économiquement parlant, que dans une entreprise telle que celle-ci, la garantie d'emprunt fasse que celui qui prend les risques n'est pas le bénéficiaire, que celui qui réalise un projet avec ces garanties d'emprunt en retire tous les bénéfices si cela marche, mais qu'en revanche, il n'en ait pas les désagréments qui sont pris par quelqu'un d'autre.

Deuxièmement, sur les logements sociaux eux-mêmes, nous sommes contre, car ces logements sociaux sont faits de façon répétée et sont en train d'abîmer nos villes et notre région par la multiplicité qu'ils ont.

Vous savez que ces logements sociaux, et nous le pensons, sont donnés d'une certaine façon et que cela fait partie des pompes aspirantes de l'immigration qui est en train de nous ruiner...

(Brouhaha)

Il n'y a pas de *oh là là* ! Je parle au nom des concitoyens et de beaucoup de gens qui le pensent.

Cette immigration est en train de nous ruiner socialement et économiquement. Ces logements sociaux doivent être donnés, en priorité, non pas exclusivement, à ceux qui les méritent et ceux qui les attendent, c'est-à-dire nos concitoyens nationaux.

Il est d'ailleurs amusant de voir, dans cette loi que tout le monde applaudit et où le politiquement correct fait que tout le monde s'en gargarise en disant que c'est très bien, que récemment, les quotas sont passés de 20 à 25% dans le contentement général.

Mais quand nos villes seront recouvertes de logements sociaux, vu l'importance des nouvelles arrivées, il en manquera encore et toujours et il est étonnant de voir, moi qui suis un élu des quartiers Nord, que dans le Conseil d'arrondissements, notre Maire, d'une obédience qui a toujours soutenu la réalisation tous azimuts de logements sociaux parce qu'il y a eu une époque où cela leur rapportait électoralement, être maintenant sur le principe tout à fait d'accord pour les logements sociaux, mais à condition qu'ils ne soient pas faits dans notre arrondissement, c'est-à-dire : *Oui, aux logements sociaux, mais ailleurs !*

Je trouve que c'est une position très condamnable, car si on soutient une politique, on va jusqu'au bout et on ne la soutient pas que parce qu'elle est chez les autres. Donc ces revirements de situation prouvent que ce n'est pas toujours de bon aloi pour nos concitoyens. Je demanderais, au nom de mon groupe, un peu de modération dans la réalisation de ces logements sociaux dont il est à croire, par certains frémissements électoraux, que les gens, à la différence des politiques, commencent à être excédés par ces réalisations tous azimuts.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MOUREN.- Messieurs, il est facile de tomber dans les clichés : logements sociaux = immigration = ghettos, etc.

J'en parle d'autant bien que je suis sur une commune où il y a beaucoup de créations. J'ai pris le train en marche, c'est comme ça.

Mais croyez-moi, il y a beaucoup de créations de logements sociaux pour le 1% patronal, pour répondre à la demande de personnes qui travaillent et ont du mal à se loger. Ne mettez pas tout le monde dans le même panier. Il faut répondre à tout le monde. Beaucoup de logements sociaux sont faits pour répondre aux gens qui travaillent et ont du mal à se loger.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais dire à M. Marandat qu'aujourd'hui, nous subissons tous, les uns et les autres, les Maires, une loi qui s'appelle la loi ALUR. Je regarde le Maire de Cassis. Si on doit suivre les prescriptions de l'État, Mme la Maire de Cassis, qui n'a plus de terrain disponible, devrait construire pas moins de 400 logements sociaux sur sa commune. Comment fait-elle ?

Madame MILON.- 624 !

Monsieur LE PRESIDENT.- On doit satisfaire aux obligations de la loi et vous le disiez, Monsieur Marandat, en préambule : la loi est la loi. Personne ne nous empêche de la combattre, venez en nombre à l'Assemblée Nationale, ainsi vous vous ferez entendre.

Je mets aux voix ces rapports.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 10. FCT 010-09/10/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 26 logements collectifs locatifs sociaux 32 rue Saint-Gabriel à Marseille dans le 14e arrondissement**

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 11. FCT 011-09/10/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Sud Habitat pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 51 logements collectifs locatifs situés 145 bis Boulevard Baille à Marseille dans le 5e arrondissement**

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 12. FCT 012-09/10/14 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association des Acteurs Publics Contre les Emprunts Toxiques (APCET)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°12 acte l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association des Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques.

Voilà bien longtemps, un emprunt avait été contracté. Il est de l'ordre à ce jour de 23 millions. Il nous coûte extrêmement cher puisque le taux est de 12%. Je souhaiterais que

nous nous en défassions. Pour ce faire, il faut adhérer à une association. Je vous demanderai de bien vouloir soutenir de vos voix notre adhésion à cette association qui permettra de mieux défendre les intérêts de notre collectivité. Car même si la somme est relativement modique, le poids du remboursement de l'emprunt reste très lourd.

Je mets aux voix le rapport n°12.

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-09/10/14 CC - Approbation du Règlement intérieur du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°13 vise à approuver le règlement intérieur du Conseil de Communauté.

Le 25 avril 2014 a été élue une Commission spéciale chargée d'élaborer ce règlement. M. Fabrice Jullien-Fiori a présidé aux travaux de cette Commission. Avez-vous quelques mots à dire ?

Monsieur JULLIEN-FIORI.- A votre demande ce matin, j'ai préparé une petite note, essentiellement à l'attention des élus qui n'ont pas participé à cette Commission.

Pour rappel, mes chers collègues, la rédaction du règlement intérieur est une obligation pour nous. Elle comporte deux types de disposition : des dispositions législatives qui s'imposent à notre Assemblée, essentiellement issues du Code Général des Collectivités Territoriales (quorum, procédures de vote, etc.) et des dispositions votées par notre Conseil qui dépendent de notre volonté politique, comme l'effectif des groupes, les moyens alloués et les Commissions.

C'est donc à ces seules dispositions que s'est consacrée notre Commission. Pour mémoire, les services avaient effectué un gros travail, d'ailleurs, c'est l'occasion de les remercier. Ils nous avaient facilité le travail en proposant, dès la première réunion, une ébauche de règlement intérieur, ébauche dans laquelle certaines données avaient déjà été mises à jour, soit par anticipation, soit parce que les délibérations avaient déjà été votées ici même en juin ou en juillet.

Trois éléments ont essentiellement fait débat ou sont des novations par rapport à la précédente rédaction du règlement intérieur.

Le premier point concernait l'effectif nécessaire pour constituer un groupe, évolution souhaitée à la fois par les élus du nouveau ou du futur groupe communiste et les deux élus Verts. L'exécutif, à votre demande, propose aujourd'hui de baisser de dix à huit le nombre minimum, ce qui est déjà une avancée et non pas à deux, comme le demandaient les Verts

La rédaction définitive de cet article 44 est proposée en page 22 du nouveau règlement intérieur que nous votons aujourd'hui.

Le deuxième point concernait le lien arithmétique entre l'effectif des groupes et les moyens mis à disposition. Cela a occasionné un débat avec MM. Illac et Magro, débat fort cordial. Je rappelle au passage que cette Commission était composée de membres issus de tous les groupes politiques.

Le troisième débat a concerné la possibilité donnée aux Commissions d'influer sur l'ordre du jour. Ce débat a été initié par Albert Lapeyre. La réponse apportée a été : *oui, mais*. Oui pour donner aux Commissions la possibilité d'apporter de nouvelles idées et de nouvelles délibérations à l'ordre du jour, mais dans la mesure où cela n'a pas d'incidence budgétaire pour notre EPCI.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur Jullien-Fiori.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur CATANEO.- Nous nous abstiendrons sur ce projet de nouveau règlement intérieur. En effet, nous considérons que dans l'ensemble, il est convenable, mais nous contestons un point dans le règlement actuellement en vigueur, mais aussi du nouveau règlement qui nous est soumis aujourd'hui.

Tel que ce règlement est ficelé, le Bureau confisque une partie du pouvoir délibérant dévolue au Conseil. Ainsi dans les faits, une bonne partie des rapports examinés en Commission n'est pas votée dans cet hémicycle, chose que nous réprovoons, que cela fasse partie de la partie législative sur laquelle vous n'avez pas statué ou pas. C'est juste une explication.

Les affaires de MPM devraient, sauf exception rare et dûment motivée, être examinées par le Conseil, instance élue directement par nos concitoyens, afin de permettre l'exercice d'un contrôle effectif dans cet hémicycle et de rendre compte directement à nos concitoyens de l'intégralité des dossiers mis à l'ordre du jour et traités par MPM.

Je parlais du règlement intérieur dans son ensemble.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de votre intervention. Je crois savoir, mais vous me direz le contraire si je me trompe et si les renseignements que l'on me donne sont bons ou pas, que vous n'avez jamais siégé dans cette Commission. C'est bien d'intervenir en séance publique, mais si vous veniez donner votre position en Commission, ce serait encore mieux.

Mais vous êtes libre de ne pas venir.

Je mets aux voix le rapport n°13.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

14. FCT 014-09/10/14 CC - Représentations de la Communauté Urbaine au sein de différents organismes

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°14 a pour objet de compléter des désignations de représentants de MPM

Je vous propose que soient désignés :

- Au sein du Comité Permanent de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport Marseille Provence :

♦ Titulaire : M. Eric Diard

♦ Suppléant : M. Albert Lapeyre

- Au sein du Conseil d'Administration de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Langues, Lettres et Sciences Humaines d'Aix Marseille Université :

♦ M. Frédéric Collart

- Au sein du Conseil d'Administration de 3f Immobilière Méditerranée :

♦ M. Roland Mouren

- Au sein de l'Assemblée Générale de la SEMIDEP :

♦ M. Jean-Louis Tixier

- Au sein du Conseil d'Administration de l'Association « wimove » :
 - ♦ M. Robert Assante
- Au sein de l'Association Française des Communes et régions d'Europe :
 - ♦ M. Jean-Pierre Bertrand

Je mets aux voix le rapport n°14.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

15. FCT 015-09/10/14 CC - Transfert dans le patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de la Gare routière de La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports 15 et 16, sont liés à la gestion du patrimoine de MPM, avec le transfert de la gare routière de la Ciotat et des marchés passés avec l'UGAP.

Monsieur FARINA.- Monsieur le Président, chers élus, mon intervention se fera en droite ligne avec ce qui a été fait au Conseil municipal de La Ciotat.

Bien évidemment, nous allons voter contre cette décision, car nous déplorons le fait de brader les biens communaux. Ce transfert de compétences qui est fait à MPM pour ce qui est de la gestion de la gare routière de La Ciotat se fait dans un cadre où l'on enlève, encore une fois, des prérogatives au Maire et ça, nous le déplorons fortement, car les Maires, et nous le voyons avec la création de cet EPIC qui n'aura d'épique que le nom lorsqu'il sera inféodé à l'UPAM. Nous voyons bien que tout ceci se fait au détriment de tous ces Maires qui tiennent leur cité, qui ont envie de travailler. Cette gare routière, qui est très bien située, dans un cadre magnifique et qui donnait au Maire la possibilité de gérer le flux et le reflux de tout ce qui se passait dans leur ville, encore une fois nous le bradons et à titre gracieux.

Nous voterons contre, je sais très bien que c'est un avis contre qui ne tiendra compte de rien puisqu'il sera voté à la quasi-majorité, mais nous tenons, nous, Front National, à nous positionner en disant que nous sommes attachés à notre ville et à toutes les prérogatives des Maires et toutes les compétences inhérentes.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que vous n'imaginez pas une seconde que ceci ait été fait sans l'accord du Maire de La Ciotat. Je vous signale qu'il s'agit d'un terrain de 157 m². Votre intervention pour 157 m² était bien longue.

Monsieur le Maire de La Ciotat, vous avez la parole.

Monsieur BORE.- M. Yann Farina est un jeune élu, il a besoin d'apprendre et c'est dans ces assemblées qu'on apprend.

Je crois qu'il a surtout besoin d'apprendre que la loi Chevènement de 1999, qui crée les Communautés urbaines, donne un certain nombre de compétences obligatoires aux Communautés urbaines, dont celle des transports.

C'est un oubli dans les transferts qui ont eu lieu sur la commune de La Ciotat, comme la station d'épuration, la gare routière, c'est un oubli de transfert. Donc ce n'est que pour se mettre en conformité avec la loi que cette gare routière est transférée. Et si le Maire de La Ciotat aime bien gérer sa gare routière, il ne gère pas entièrement les transports, cela se fait sous la compétence de la Communauté urbaine, à laquelle nous participons bien volontiers puisque nous sommes très contents. Cela, nous l'avons fait avec Eugène Caselli

que je remercie d'avoir aidé l'Est du département à accueillir la RTM qui vient désormais proposer ses services aux Ciotadens.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire.

Je soumetts à votre approbation les rapports n°15 et 16.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

16. FCT 016-09/10/14 CC - Approbation d'une convention avec l'UGAP relative à la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

17. FCT 017-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône et approbation d'une convention

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°17, permet l'attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. FCT 018-09/10/14 CC - Gratification des stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués au sein de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°18 à 22 concernent la gestion des ressources humaines.

Monsieur Giorgi, voulez-vous les évoquer ?

Monsieur GIORGI.- Je tiens à dire que ces quatre rapports ont été adoptés en Comité Technique Paritaire dans un premier temps et à la majorité en Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°18 concerne essentiellement des étudiants de haut niveau, mais pas uniquement qui effectuent des stages dans le cadre de leur cursus scolaire et universitaire. Nous en accueillons une bonne dizaine, année après année.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. FCT 019-09/10/14 CC - Approbation des ratios de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport 19, fixe les ratios de promotion au niveau maximal lors des commissions administratives paritaires d'avancement de grade pour les agents.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. FCT 020-09/10/14 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport 20, s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des services de MPM, présentée lors du Comité Technique Paritaire du 30 septembre.

Il s'agit là de créer des postes supplémentaires de Directeurs Généraux Adjointes, ce, par transformation de postes, et sans augmentation des effectifs.

Aujourd'hui, l'organisation des services de MPM présente quelques défauts :

- Un manque de lisibilité, tant en interne, qu'en externe, essentiellement dans ses missions auprès des autres communes.
- Un nombre important de strates hiérarchiques, qui diluent l'efficacité de l'action conduite.

L'évolution de l'organisation repose sur trois grands principes :

- Mettre en exergue les priorités politiques de notre mandature qui sont : le Développement Economique, la Propreté dans nos communes pour activer l'attractivité du territoire et la rationalisation de la Commande Publique.
- Développer une logique de métiers pour rationaliser l'organisation,
- Décloisonner le fonctionnement des services, pour créer davantage de réactivité et de transversalité.

Je vous signale qu'il s'est tenu ici même en ma présence une réunion avec l'ensemble des cadres de notre collectivité qui a pu débattre de tout cela, faire des remarques et des suggestions. Je crois que cela a été très bien accueilli. Cela a ensuite été présenté à l'ensemble des syndicats. Cela a été présenté au Comité Technique Paritaire et tout le monde a accueilli cela, comme l'a dit M. Giorgi d'une manière favorable.

Le nouvel organigramme va vous être distribué à cet instant même. Je soumetts donc ce rapport n°20 à votre acceptation. Qui est pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. FCT 021-09/10/14 CC - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°21 actualise l'état des astreintes, en particulier celles concernant la maintenance des tunnels.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. FCT 022-09/10/14 CC - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections dans le cadre des élections professionnelles du 4 décembre 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Enfin le rapport n°22 permet la rémunération des agents appelés à organiser les élections professionnelles le 4 décembre prochain.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. FCT 023-09/10/14 CC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec la Ville de Marseille relative au dispositif Allô Mairie

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°23 permet la conclusion d'une convention avec la Ville de Marseille, pour le dispositif Allô-Mairie, sachant que le service doit évoluer vers une plus grande visibilité de l'action de MPM puisque le questionnement de nos concitoyens et les réponses qui sont faites par les services municipaux concernent davantage ce que nous avons à gérer que ce qu'a à gérer la Ville de Marseille. Nous prévoyons d'ici 2015 un transfert en quelque sorte de Allô-Mairie à Allô-MPM.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

23.bis FCT 024-09/10/14 CC – Mise en œuvre d'un dispositif d'engagement de Service Civique

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°23 bis s'inscrit dans les différents dispositifs qui concourent à la mise en œuvre du contrat Local de Propreté. Il s'agit de permettre à des jeunes d'effectuer un service civique au sein de MPM, sur des missions d'ambassadeur de la propreté.

Il s'agit de 20 jeunes (jeunes hommes ou jeunes filles) qui pourront être mis à la disposition de l'ensemble des communes qui en feront la demande.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre, la commission « Propreté, Environnement, Développement Durable » s'est réunie le mercredi 1^{er} octobre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, lors de la réunion de notre Commission, 23 rapports ont été étudiés. Ils ont fait l'objet d'un avis exprimé par les élus membres de la Commission.

Les rapports n°24 à 27 concernent des contrats de délégation de service public pour l'exploitation des services publics de l'eau et l'assainissement des zones Centre, Est et Ouest. Il s'agissait de rectifier des erreurs matérielles sur les contrats et des modifications concernant la fiscalité. Je tiens à signaler que tous ces rapports n'ont aucune incidence financière. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la majorité des votants. Le groupe Front National s'est abstenu et le groupe Pour un Territoire Solidaire n'a pas participé au vote.

Les rapports n°28 à 31 concernent des revalorisations d'autorisations de programme pour des actions spécifiques en matière d'eau et d'assainissement sur notre territoire. Le rapport n°28 a recueilli un avis favorable à la majorité avec une abstention du Front National et la non-participation au vote du groupe Pour un Territoire Solidaire. Les rapports n°29 à 31 ont été adoptés à l'unanimité.

Sur les rapports n°32 et 33 relatifs à des demandes de dégrèvement sur des factures de 2013, suite à des fuites sur les installations à Plan-de-Cuques et à Gémenos, nous avons constaté un vote favorable à la majorité, le Front National s'est distingué en

votant contre ces rapports. Ce sont les usagers de ces deux communes qui ont subi ces fuites qui apprécieront ce vote négatif.

Sur les rapports n°34 à 37, la Commission a émis un vote favorable à l'unanimité. Les rapports n°38 à 46 concernent l'octroi de subventions appuyées par des conventions passées avec des acteurs de notre territoire pour la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de lutte contre les dérèglements climatiques. Tous ces rapports ont été adoptés à l'unanimité excepté les rapports n°41 et 42 qui ont été adoptés à la majorité avec l'abstention du groupe du Front National.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, voulez-vous ajouter un mot ?

(Pas d'observation).

Les rapports n°24 à 28 sont relatifs à la mise en œuvre des nouvelles délégations de Service Public Eau et Assainissement.

Je mets aux voix ces rapports.

24. PEDD 001-09/10/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

25. PEDD 002-09/10/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

26. PEDD 003-09/10/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

27. PEDD 004-09/10/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de Service Public de l'Eau de la Communauté Urbaine

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

28. PEDD 005-09/10/14 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération "Protocole de fin de contrat - rachat de compteurs".

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°28 permet le rachat des compteurs d'eau auprès de la SEM.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues, l'avenant n°1 au contrat de l'eau que vous venez de faire voter, lève toute ambiguïté concernant la propriété des compteurs. Je le cite : « *Le parc existant, ainsi que les nouveaux compteurs, sont des biens de retour remis à MPM en fin de contrat à titre gratuit et ils font partie aujourd'hui comme hier, des installations du service mis à la disposition du délégataire.* »

En cela, on pourrait penser que Marseille Provence Métropole se met en conformité avec l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui considère comme irrégulière et inapplicable toute autre qualification en biens de reprises, nécessitant une transaction de rachats de ces compteurs.

Mais il en va autrement : le rapport n°5 propose d'ouvrir une enveloppe de 4,5 millions d'euros au budget 2014 pour le rachat des compteurs au précédent délégataire, la Société des Eaux de Marseille, et confirme ainsi le caractère irrégulier et opaque du trop fameux protocole d'accord de fin de contrat, sur lequel nous nous sommes opposés en son temps, chacun s'en souvient.

Résumons :

Ce qui est parfaitement conforme à la loi et à toutes les jurisprudences pour l'avenir ne l'est pas pour le passé.

Qu'importe si les précédents contrats courent sur plusieurs décennies en particulier celui de Marseille Périphérie, garantissant tout amortissement économique des biens ;

Qu'importe également que les prix de revient et d'entretien de ces compteurs aient été intégralement répercutés sur le prix de l'eau facturé à l'usager tout au long de cette exploitation et continuent de l'être ;

Que le délégataire d'aujourd'hui soit le même que celui d'hier ;

Que la Communauté urbaine se soit rendu compte quelques jours avant la clôture de l'appel d'offres qu'il y avait bien un gros problème de qualification de ces biens, nécessitant une modification du cahier des charges...

Rien n'y fait.

Après les usagers qui remboursent sur leur facture d'eau cet investissement et son amortissement, la collectivité, donc les contribuables, vont avoir à verser 4,5 millions d'euros à la Société des Eaux de Marseille.

Autrement dit : de la Durance à votre immeuble tout vous revient, mais pas le compteur dans sa totalité. Vous devez rembourser 4,5 millions d'euros au titre des amortissements tout en remettant le bien à la disposition de la même société délégataire.

C'est tout simplement impensable et on souhaite bon courage à la Communauté urbaine pour mettre au point une défense crédible sur ce dossier attaqué au Tribunal administratif.

D'autant qu'il y a encore plus étonnant. Dans le rapport d'aujourd'hui, on parle bien de « *mandater une dépense de 4,5 millions d'euros hors taxes* ».

D'où sort cette somme ?

La majorité du Conseil de Communauté qui a approuvé le 13 décembre 2013 l'avenant N°1 au protocole d'accord de fin de contrat avec la SEM, a voté pour une valeur

nette de ce matériel calculée après amortissement à la date du 30 juin 2014, c'est-à-dire englobant la période de tuilage jusqu'à la prise d'effet du nouveau contrat.

Cette valeur nette est fixée à 2.608.848 euros et 41 centimes, soit 1,9 million d'euros en moins que celle d'aujourd'hui.

Décidément, tout n'est pas clair dans ce fameux protocole de fin de contrat.

Le mieux, Monsieur le Président, serait *a minima* de retirer ce rapport de l'ordre du jour pour en vérifier la validité.

Dans le cas contraire, il rencontrera bien entendu toute notre opposition.

Je me permets d'ajouter, puisque j'ai la parole, que nous avons adopté dans cette Assemblée en séance de juillet, une délibération concernant la suppression des boîtes de lavage. Je vous ai écrit à ce sujet au début du mois de septembre. À ce jour, Monsieur le Président, je n'ai toujours pas eu de réponse.

Monsieur LE PRESIDENT. - Vous l'aurez dans les jours qui viennent.

Monsieur Poggiale, je vous ai entendu. Vous parlez d'or, mais il me semble que vous confondez propriété et location. Les compteurs d'eau ne nous appartiennent pas. Nous sommes locataires du compteur et ce que nous payons dans le prix de l'eau, c'est la location du compteur et non sa propriété qui reste celle en l'occurrence de la Société des Eaux de Marseille.

Ce qui nous est opposé aujourd'hui aux termes du contrat, c'est que nous devons racheter au délégataire ses compteurs.

Aujourd'hui, vous l'avez dit, ceci a été attaqué et nous attendons du Tribunal administratif la réponse, mais je suis tenu, et là encore c'est une obligation du contrat, de régler dans des délais très courts. Il va de soi que si le Tribunal administratif nous donnait raison ou donnait raison aux Verts, qui ont également intenté une action sur ce sujet, nous serions fondés pour réclamer le remboursement des 4 millions et quelques dont vous parlez. Nous ne ferons pas de cadeau à la SEM, c'est évident, mais aujourd'hui, nous sommes tenus de payer, car ce sont des accords qui nous lient. C'est aussi simple que cela, il n'y a rien d'autre.

Ceci étant dit, qui est contre ce rapport ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi

29. PEDD 006-09/10/14 CC - Budget Assainissement - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme du Vallon des Peyrards à Septèmes-les-Vallons.

Monsieur LE PRESIDENT. - Les rapports n°29 à 31 actualisent des autorisations de programme pour achever des opérations déjà engagées.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. PEDD 007-09/10/14 CC - Budget Eau - Augmentation et affectation d'une autorisation de programme pour la modification de l'évacuation des déchets sur la prise de Sainte-Marthe

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. PEDD 008-09/10/14 CC - Budget Eau - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'installation de vannes de régulation et de débitmètres / macrocomptage phase 3

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. PEDD 009-09/10/14 CC - Dégrèvement sur des factures d'eau 2013 suite à des fuites sur les installations privées à Plan-de-Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°32 et 33 autorisent des dégrèvements sur des factures d'eau, suite à des fuites sur des installations privées à Plan-de-Cuques et Gémenos. Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

33. PEDD 010-09/10/14 CC - Approbation de dégrèvements sur des factures d'eau 2013 suite à des fuites sur les installations privées à Gémenos.

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

34. PEDD 011-09/10/14 CC - Autorisation de défrichement pour la création d'un réservoir d'eau potable à Gémenos

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°34 à 37 concernent divers actes de gestion, en matière d'Eau, d'Assainissement ou de gestion des déchets.

Monsieur BORE.- Je voudrais profiter du rapport n°35 pour prendre la parole, car tout à l'heure, dans votre réponse à M. le Maire de Gémenos, j'ai senti une petite pointe sur Aubagne qui est à l'Est du département et avec qui nous entretenons des rapports plus que cordiaux puisque Sylvia Barthélémy est une amie et Gérard Gazay nous a fait la joie de remporter cette ville d'Aubagne.

Il n'y a pas de souci avec la ville d'Aubagne. Quand on parle d'Aubagne, c'est un peu générique parce qu'on parle d'Aubagne pour la réouverture d'un site qui s'appelle le site du Mentaure, une décharge à ciel ouvert qui a été fermée et réintroduite dans le schéma départemental d'élimination des déchets, à la demande, je pense, de l'ancienne municipalité d'Aubagne.

Ce plan est en train de faire l'objet d'une enquête publique et la pétition que nous lançons, nous, Ville de La Ciotat, n'est en aucun cas tournée vers Mme Barthélémy-Tempier ni M. Gérard Gazay, elle est adressée à M. Cadot, Préfet de Région. Car nous pensons à La Ciotat, que nous avons subi quelques désagréments plutôt lourds : l'amiante, au nom de l'emploi, les boues rouges, au nom de l'emploi et maintenant, on voudrait nous rajouter des déchets sur une zone qui va accueillir près de 2500 emplois et jouxte cette zone du Mentaure puisque c'est Athélia 5.

J'en profite pour vous remercier de la délégation que vous m'avez confiée puisque c'est la délégation du développement économique et cette zone Athélia 5, je la connais bien.

Je pense que ça suffit, La Ciotat a assez souffert.

Quand vous dites qu'il y a peut-être un petit quelque chose qui se passe à l'Est, je réponds : oui, c'est par rapport à ce que La Ciotat pourrait subir en termes économiques, en termes de nuisances. D'ailleurs cette pétition est aussi soutenue par les 300 entreprises d'Athélia car cette noria de camions ferait qu'un certain nombre d'entreprises et de prospects ne viendraient plus choisir La Ciotat pour s'installer.

J'ajoute que même si ce sont des amis, s'agissant du raccordement à la station d'épuration de la Communauté d'Aubagne, j'espère qu'ils honoreront ce qu'ils doivent à la Communauté urbaine de Marseille, car nous défendons aussi nos contribuables.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour cette précision qui ne m'étonne pas. Je partage et je soutiens parfaitement ce point de vue et si mes souvenirs sont bons, l'ancien Président du Groupement d'Intérêt Public des Calanques avait inclus le Mentaure dans le Parc National, ce qui rend ce territoire absolument imprenable. Comme quoi, l'action du passé justifie celle d'aujourd'hui et je suis fier d'avoir participé à la sanctuarisation de cette zone pour que rien ne lui arrive.

Madame MILON.- Je m'associe totalement à la déclaration de Patrick Boré, en tant que Maire de Cassis, commune limitrophe, qui est aussi impactée par toutes les nuisances que vient de signaler Patrick Boré.

Monsieur GHENDOUF.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce sujet, mais étant Ciotaden, je dirai quelques mots. Je vous rassure Monsieur Teissier, je ne fais pas partie des 21 élus sur 23 de l'Est marseillais qui auraient adhéré à l'EPIC. Je tiens à le dire et à rassurer M. Illac.

Cette boutade étant faite, plus sérieusement, je partage l'inquiétude de M. le Maire de La Ciotat et de l'ensemble des Maires qui sont à proximité du Mentaure. Cependant, je m'interroge sur notre responsabilité collective.

Je m'explique. Le plan départemental d'élimination des déchets est aujourd'hui en étude et a rendu ses premières conclusions pour ce qui est de l'État et des collectivités territoriales. À la lecture de ce plan, pas plus tard qu'hier après-midi, j'ai vu qu'il est inscrit une possibilité d'ouverture et de réouverture du Mentaure.

Force est de constater, mesdames et messieurs, que notre collectivité, la Communauté urbaine, n'a pas donné d'avis. Lorsque nous ne donnons pas d'avis, la règle est que l'on donne un avis favorable. C'est la première des choses et il faudrait quand même que nous nous interrogeons ici sur ce que nous disons collectivement.

Deuxième aspect, je me sens évidemment solidaire de mon Maire, cher Patrick, mais je me sens aussi solidaire des élus de l'Ouest du département, de M. Raymondi, de l'ensemble des Maires qui ont accueilli l'incinérateur.

Je crois qu'il faut que sérieusement et collectivement, nous nous posions la question de comment nous gérons et nous éliminons nos déchets dans notre département. Il est facile de dire : *je ne veux pas des ordures près de chez moi, mais je suis d'accord pour les amener ailleurs.*

Nous consommons tous, nous produisons tous des déchets et nous avons la responsabilité, et c'est le sens de l'action que nous devons mener, de réfléchir collectivement à des solutions qui satisfassent évidemment l'ensemble de nos territoires, mais également qui soient respectueuses de l'environnement.

Je vais vous donner un exemple très concret pour que chacun comprenne. Aujourd'hui, les déchets ménagers de La Ciotat vont au Mentaure, sont mis sur une plateforme de béton, chargés dans un camion et partent à Fos. Lorsqu'ils ne partent pas à Fos, ils s'arrêtent à Marseille, sont déchargés dans une fosse ; puis rechargés dans un train dans le meilleur des cas, ou repartent en camion...

Il y a un coût carbone, cela représente beaucoup d'argent pour la Communauté urbaine de Marseille. Il faut qu'on règle en effet ces questions-là. Mais il y a un peu d'ironie à dire : *je ne veux pas traiter mes déchets chez moi et traiter ailleurs.*

Je suis solidaire de votre position, Monsieur le Maire, mais je dis en même temps qu'il était de temps de faire les choses à un moment donné, mais nous ne l'avons pas fait. Il est encore temps de réfléchir collectivement à une solution qui soit adéquate pour nos finances, mais pas que pour les nôtres, même les finances de la Communauté d'Agglo du Pays d'Aubagne parce qu'elle fait partie du département des Bouches-du-Rhône, même si ce n'est pas de ma couleur politique, ce n'est pas le problème de fond, de la Communauté du SAN et des questions environnementales.

Monsieur CASELLI.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais dire qu'ayant eu à traiter ces sujets et parfois à les subir, je suis tout à fait solidaire du Maire de La Ciotat et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que l'argument du camion ne tient pas. Le Mentaure, ça a toujours été des camions. Il n'y avait pas de train pour le Mentaure, ce n'est pas comme dans votre circonscription où il y a un centre de transfert directement alimenté par des trains qui partent ensuite sur Fos. Les camions du Mentaure allaient au centre de transfert et les déchets étaient ensuite acheminés sur le centre multifilière de Fos, via le train. C'est le cas aujourd'hui. La Communauté urbaine a financé un centre de transfert. Un jour ou l'autre d'ailleurs, le Préfet vous demandera de renouveler l'autorisation pour que les communes de l'Est puissent amener leurs déchets, comme cela a toujours été le cas, au centre de transfert Bonnefoy du 9^e arrondissement.

À partir de là, je ne vois pas le problème, la liaison entre d'un côté l'incinérateur et de l'autre côté le Mentaure. Il y a suffisamment de décharges dans ce département qui fonctionnent aujourd'hui et qui sont probablement en situation de fonctionner jusqu'en 2026 pour pouvoir se passer du Mentaure.

Donc je suis tout à fait solidaire du Maire de La Ciotat.

(Applaudissements)

Monsieur FARINA.- Monsieur le Président, je signale que tout le groupe Front National sera solidaire du Maire de La Ciotat et de son action et signera cette pétition.

Je salue aussi l'action de la Mairie en place à La Ciotat, car je crois savoir qu'avec Alteo et d'autres représentants, des réunions ont été initiées auxquelles nous avons été conviés donc nous remercions énormément l'action qui est initiée à l'heure actuelle.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°34 à 37.

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. PEDD 012-09/10/14 CC - Approbation de la convention de raccordement de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (CAPAE) à la station d'épuration de Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. PEDD 013-09/10/14 CC - Actualisation des tarifs de la redevance spéciale des plateformes de réception, tri et valorisation des déchets mises à disposition des professionnels

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. PEDD 014-09/10/14 CC - Approbation d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries du territoire communautaire

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. PEDD 015-09/10/14 CC - Création et affectation d'une autorisation de programme "Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments" dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°38 à 46 sont liés à la politique environnementale que conduit MPM et notamment à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial.

Monsieur Le Disses, souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur LE DISSES.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Parmi les différents projets concernés, on peut citer, la réhabilitation à la norme « Bâtiment Basse consommation » d'un immeuble destiné à un accueil médico-psycho social à Marseille et la réalisation d'un jardin méditerranéen sur le site du conservatoire des Restanques dans le 13^e arrondissement.

Je mets aux voix les rapports 38 à 46.

Monsieur LE DISSES.- Il y a eu une abstention sur le rapport concernant Colinéo par le Front National.

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. PEDD 016-09/10/14 CC - Création et affectation d'une autorisation de programme "Soutenir des projets de création d'équipements peu énergivores" dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. PEDD 017-09/10/14 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la valorisation énergétique du patrimoine

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. PEDD 018-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association Colineo pour la réalisation d'un bâtiment bioclimatique et approbation d'une convention

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. PEDD 019-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association Colineo pour la création d'un Jardin Méditerranéen et approbation d'une convention

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. PEDD 020-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association Acelem et approbation d'une convention

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. PEDD 021-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association "Bâtiments Durables Méditerranéens" et approbation d'une convention

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. PEDD 022-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association PACT 13 pour la réhabilitation exemplaire d'un bâtiment dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial et approbation d'une convention

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

46. PEDD 023-09/10/14 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association "Bâtiments Durables Méditerranéens" et versement de la cotisation pour l'année 2014

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Tian la commission « Développement des Transports Métropolitains » s'est réunie le jeudi 2 octobre.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame ROGER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai l'avantage de substituer Dominique Tian qui s'excuse de son absence ; il devait représenter notre Sénateur Maire à une opération.

La Commission s'est bien passée. L'ensemble des 10 rapports a été adopté à l'unanimité avec une réserve de vote du groupe Front National concernant la gratuité des transports sur le réseau RTM pour les bénéficiaires du RSA, mais je crois qu'il a changé d'avis. *A priori*, tout s'est bien passé et il y a eu l'unanimité pour tous les rapports.

47. DTM 001-09/10/14 CC - Déclaration sans suite de la procédure de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du parc de stationnement Verdun à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de voter le rapport n°47 qui déclare sans suite la DSP lancée à La Ciotat, afin de pouvoir débiter une nouvelle procédure sur un périmètre plus étendu pour la création du parking du port.

Monsieur GHENDOUF.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le 26 mars 2012, l'assemblée communautaire a voté le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Verdun La Ciotat. Pour rappel, les élus communistes qui siégeaient alors ont voté contre ce principe. Et aujourd'hui, deux ans plus tard, vous nous proposez de déclarer sans suite cette procédure.

Mais la raison de cet abandon de procédure ne tient pas à la volonté de garder cet ouvrage en régie, au contraire, il s'agit de concevoir un nouvel appel à candidature qui englobera ce parking et celui de 300 places aménagées en surface à proximité du port de

plaisance, après avoir investi des millions d'euros il y a quelques mois et que nous avons inauguré il y a très peu de temps.

J'ouvre d'ailleurs, mesdames et messieurs une parenthèse intéressante. Je n'ai pas vu M. Piccirillo mais il serait intéressé par cela. Ce parking a remplacé le Batotel communautaire. Le batotel, pour ceux qui ne vivent pas au bord de l'eau, c'est le parking à bateaux. Il était très utilisé par la plaisance populaire. Cela a été fait sans concertation et sans solution pour la majorité des plaisanciers et aujourd'hui, nous avons mis, en lieu et place du batotel, pas seulement, mais des places de voiture qu'on veut privatiser.

Quid d'ailleurs de ces places ? Je vous invite mesdames et messieurs à venir à La Ciotat. Ces 300 nouvelles places de stationnement qui sont en bord de mer et en centre-ville sont gratuites d'octobre à avril. Je ne préjuge pas de l'avenir, mais qu'en sera-t-il demain ?

La raison principale invoquée est d'améliorer l'équilibre financier de cette opération, de rendre rentable cette délégation de service public, au profit d'une société privée.

Mais nous posons la question de l'intérêt des habitants de La Ciotat dans cette opération. Où est l'intérêt plus globalement, d'une réelle politique de déplacement urbain ?

Nous avons échangé sur le Plan de Déplacements Urbains au travers des délibérations, mais à chaque fois, le stationnement, au bout du bout, n'est perçu que comme une rente, à laquelle chaque habitant doit s'acquitter et non sous l'angle d'un droit pour pouvoir vivre et se rendre en cœur de ville.

Le stationnement n'est donc pas perçu comme un véritable moyen de maîtrise des déplacements en cœur de ville, d'accessibilité aux commerces du centre-ville qui se meurent d'ailleurs faute de chalands (car s'il n'y a pas de chalands, il n'y a pas de commerce) et d'accès aux services publics. Et bien souvent dans nos petites communes, les services publics sont en cœur de ville et il faut bien pouvoir s'y rendre. Si je cite La Ciotat, nous avons l'Hôtel de Ville, l'hôpital, le commissariat de police, la médiathèque, le théâtre qui sont concentrés en centre-ville.

Plus généralement, nous considérons qu'une politique de stationnement est un véritable outil d'une politique d'aménagement, de déplacement et de développement économique.

D'ailleurs quoi que l'on puisse en dire, je le dis tranquillement, il n'y a pas de PDU sérieux concernant La Ciotat. C'est juste un document très général, je l'ai dit dans l'enquête publique d'ailleurs, qui nous indique qu'il y a une gare, très bien, on l'avait remarqué, et qu'aujourd'hui, il y a des bus gérés par la RTM.

Pourtant les orientations du Plan de Déplacements Urbains de MPM arrêté en 2012, fixent comme l'un des objectifs de reprendre la main sur la politique de stationnement.

Avec cette délibération, les orientations prises sont que les sociétés privées qui exploitent nos parkings (sur les parkings souterrains, deux parkings sont privés) doivent garder la main sur notre politique de stationnement.

En conclusion nous voterons pour la déclaration sans suite, mais ça ne vaut quitus pour une nouvelle DSP. Sur le fond, nous votons surtout pour une politique de stationnement aux services des habitants et non d'intérêts privés.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire aura sûrement une réponse calibrée.

Monsieur BORE.- Pour une fois, ce n'est pas Marseille, c'est La Ciotat, cher Président !

Monsieur LE PRESIDENT.- On en parle beaucoup effectivement aujourd'hui, mais ça change un peu.

Monsieur BORE.- Ça change un peu oui.

La politique que nous sommes en train de mettre en place au niveau des déplacements urbains est une politique volontaire, raisonnable et raisonnée. *Tout pour la voiture* : je croyais que c'est le contraire que vous vouliez faire.

En tout cas, je remercie de l'effort qui a été fait au niveau de La Ciotat puisque toute la promenade du bord de mer a été refaite et cette promenade attire de plus en plus de chalands et de personnes qui viennent fréquenter La Ciotat et ses commerces du cœur de ville.

À la place du Batotel qui était affreux, il a été fait des places de parkings. Oui, des places de parking qui vont permettre à nos visiteurs d'accéder aux commerces du cœur de ville. S'il y a bien une politique volontariste que nous voulons mener, c'est celle du vieux La Ciotat. Il y a le vieux Nice, le vieux Menton, pourquoi pas le vieux La Ciotat ? C'est une marque que nous voulons apporter au sein de cette Communauté urbaine avec nos spécificités.

Ce parking est voué à la fréquentation du cœur de ville, à la fréquentation estivale. À l'heure actuelle, il est payant puisque c'est la Ville de La Ciotat qui encaisse les redevances de ce parking. C'est nous les premiers qui avons installé des parcmètres sur ce parking qui continuera à être payant l'été, c'est-à-dire du mois de mai au mois d'avril puisqu'au mois de mars, il y a un grand salon nautique à La Ciotat. Il était auparavant à Marseille ; il y a aussi des décentralisations qui se font sur notre commune.

Cela ne choque pas le Maire de La Ciotat et je ne pense pas que cela choque les habitants puisque ce parking a été fait pour la fréquentation du cœur de ville. Il est payant à l'heure actuelle et il sera payant dans les mêmes conditions, mais géré par la Communauté urbaine puisque c'est un territoire qui appartient à la Communauté urbaine. Qu'il soit géré par la Communauté urbaine en direct ou par une société... mes amis aubagnais pourraient aussi en parler.

Monsieur LE PRESIDENT.- A bon entendeur, salut !

Monsieur ASSANTE.- J'étais extrêmement attentif à ce que disait mon collègue et ami le Maire de La Ciotat. Il ne l'a pas dit, mais comme Marseille et La Ciotat se complètent, on va le faire tout de suite.

Cher collègue, je suis un peu surpris de votre intervention, au-delà de la réponse du Maire de La Ciotat, la Région doit s'impliquer davantage à La Ciotat, me semble-t-il. N'y a-t-il pas dans votre définition, un point sur lequel vous auriez dû attirer notre attention, voire même nous faire une annonce ? Car il y a une demande très forte dans le cadre de la politique volontariste de la Mairie de La Ciotat de faire un grand parking sur la gare pour éviter qu'on ne rentre avec les voitures à l'intérieur de La Ciotat. Ce parking serait directement branché sur la voie douce et permettrait, avec un parking à vélos, une certaine complémentarité. On gare la voiture, on prend le train, ou on gare son vélo et on redescend quasiment au centre-ville. Ce serait une offre environnementale extraordinairement positive et permettrait d'avoir une respiration supplémentaire à La Ciotat, nonobstant la remarque faite par le Maire.

J'ajouterai aussi, Monsieur le Président, que le Maire de La Ciotat et l'ensemble des collègues élus du périmètre avaient souhaité que la RTM s'implique directement sur La Ciotat au travers de Ciotabus, cela a été fait. Nous continuons à le faire et à bien le faire. D'ailleurs, je vais me retrouver à La Ciotat pas plus tard que demain soir pour justement inaugurer en votre compagnie, la nouvelle installation de Ciotabus, voir tout ce qui va bien et pourrait encore aller mieux. Nous travaillons la main dans la main et nous allons continuer à le faire.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faut vous rappeler de l'histoire : les gentils en vélo, les méchants en auto...

Je mets aux voix le rapport n°47.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. DTM 002-09/10/14 CC - Approbation de la création et l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un parking relais provisoire sur le site Montfuron à Marseille (9e arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 48 accorde les moyens financiers pour l'aménagement du parking relais provisoire Montfuron (provisoire parce qu'il est destiné ultérieurement à autre chose). Ce sont 500 places qui faciliteront grandement le stationnement des gens qui descendent de la Rouvière avec ses 8000 habitants et les autres grands ensembles et qui font défaut.

Monsieur Coulomb, vous êtes un ancien de cette maison, vous n'ignorez pas que j'avais demandé au Président Caselli à l'époque que ce fut fait, mais il ne pouvait pas me donner satisfaction. Il l'aurait fait sans doute, mais il ne pouvait pas. Pourquoi ? Vous le savez. Parce qu'il y avait à l'époque les hélicoptères de l'Assistance Publique des Hôpitaux qui étaient privés de pouvoir atterrir sur l'hôpital de la Timone et qui venaient se poser là pour prendre les grands brûlés ou les grands accidentés pour les acheminer ensuite sur les hôpitaux, raison pour laquelle cela n'a pas été fait. Mais le mieux est parfois l'ennemi du bien et nous rattrapons ce qui n'avait pas pu être fait plus tôt, sans quoi, cela aurait été fait, je suis sûr qu'il y avait de votre côté, une volonté de me satisfaire.

Je mets aux voix ce rapport n°48.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. DTM 003-09/10/14 CC - Approbation de la modification d'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°49 et 50 sont des rapports purement comptables qui actent des transferts d'ordre entre budget principal et budget annexe Transports.

Qui est d'avis de l'adopter le rapport n°49 ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. DTM 004-09/10/14 CC - Approbation de la modification d'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière-Cours Saint Louis-Castellane

Monsieur BAUMANN.- Monsieur le Président, ce matin vous nous avez fait l'honneur de visiter le chantier de la rue de Rome où je suis riverain.

Mon intervention débordera un peu sur le sujet du présent rapport, mais je me fais un devoir de rappeler que le tramway était censé être un facteur de renouveau pour Marseille.

Va-t-il traverser une ville fantôme comme un train du même nom ?

C'est la question qu'on est en droit de se poser devant les inquiétudes des riverains et commerçants de la rue de Rome qui ont tenu à m'interpeller sur les travaux qui éventrent notre artère depuis des mois, au milieu d'une saleté nauséabonde qui n'est pas prête de disparaître.

Moi-même, j'ai mon cabinet professionnel situé dans cette rue et je peux effectivement témoigner du désastre économique qu'entraîne, pour ceux qui y travaillent, ce chantier.

Commencés avant la période des soldes de l'hiver 2013, ces travaux se poursuivront jusqu'après celles de l'hiver prochain. C'est dans un contexte économique de récession, une année entière ratée pour ces commerçants déjà essorés par les impôts. Tous ces commerçants ont subi une très grave baisse de chiffre d'affaires et bon nombre seront contraints de baisser le rideau en laissant des salariés, souvent jeunes, sur le carreau.

Tel fut le sort du dernier cinéma de la Canebière, le Capitole, pourtant rentable par les efforts d'une jeune femme dynamique qui avait relevé le défi en espérant que le tramway y draine davantage de clients. Résultat : perte de 260 000 entrées. Il expira sous les gravats du chantier avant que le tramway rutilant ne saigne, sous ses roues de fers, d'autres établissements situés sur son parcours.

(Brouhaha)

Oui, messieurs, dames, c'est ainsi !

Tel est le sort qui menace les commerces de la rue de Rome ainsi que les autres professionnels qui y sont établis.

Nous soutiendrons sans réserve les demandes d'indemnisation de ces commerçants et artisans en demandant notamment la revalorisation de la prime de compensation dérisoire que nous demandons de multiplier par 10...

(Brouhaha)

Oui, par 10 messieurs ! Car ces gens n'ont toujours rien reçu et la somme par rapport à ce qu'ils vont perdre est énorme ! Alors, laissez-moi parler. C'est à moi de parler, je n'interromps personne quand vous vous exprimez. Je demande un peu de politesse et d'en faire de même !

Nous demandons donc la revalorisation de la prime de compensation dérisoire, que nous demandons de multiplier par 10, qui s'avèrera, comme pour leurs prédécesseurs de la Canebière, insuffisante.

Je vous précise qu'elle n'a toujours pas été versée à ce jour.

Programmée initialement entre les opérations, cela met en relief l'incapacité des pouvoirs publics, en collaboration avec les entreprises de travaux publics de prévoir, dès le départ, de gérer, budgétiser, affecter avec rigueur les budgets de ce chantier. Nous sommes dans l'à-peu-près et cela se répercute sur la réalisation des travaux.

Toutes ces remarques et doléances furent déjà précédemment évoquées dans la presse par notre désormais célèbre Sénateur Maire Stéphane Ravier, cela sans résultat.

Afin de ne pas entraver la fin des travaux et de sortir de ce marasme, les élus Front National ne s'opposeront pas au vote de l'approbation, mais nous espérons avoir fait entendre l'exaspération de nos concitoyens du centre-ville dans cet hémicycle. Le tramway ne doit pas apporter la désolation, mais semer la vie.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je veux dire à M. Baumann qu'il y a des choses qu'il ne peut pas dire. Je veux bien que l'on fasse de la démagogie, Monsieur Baumann, mais les commerçants, je les ai reçus avant vous. Je les ai reçus en pleines vacances, le 31 juillet. J'ai pris cette affaire en main. Je me suis engagé à ce que les travaux accélèrent et on travaille la nuit sur le chantier (vous devriez le savoir puisque vous y avez vos bureaux et vous auriez pu m'en remercier). On a augmenté le nombre d'ouvriers sur le chantier, de telle sorte que ce qui est la Trêve des Confiseurs entre Noël et Jour de l'An soit une embellie pour les commerçants de la rue de Rome sur sa totalité pour qu'ils puissent rattraper le manque à gagner.

Par ailleurs, vous dites des mensonges et ça, ce n'est pas possible ou alors vous pêchez par absence de connaissance et dans ce cas, il faut être moins péremptoire et directif. Car 91 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés. À l'heure d'aujourd'hui, quand vous dites qu'aucun dossier n'a été complété ou qu'aucune indemnité n'a été versée, vous dites une contre-vérité. 267 000 euros ont été déboursés sur 12 dossiers recevables. 53 dossiers verront leurs indemnités apparaître à partir du 16 octobre.

Donc, Monsieur Baumann, je veux bien que vous disiez tout ce que vous voulez, mais je souffre autant que vous, et si aujourd'hui le chantier n'est pas propre, ce n'est pas de la faute de la Communauté urbaine, car l'intérieur du chantier dépend des entreprises.

Je vous ferais remarquer que ce matin, je ne vous ai pas vu dans la rue de Rome. Il eut été bon que vous soyez là pour vous faire ovationner par le public qui, semble-t-il, vous porte et vous transporte au point de faire des déclarations d'un lyrisme à deux balles si vous me permettez.

(Rires)

Nous aussi, on a droit un peu...

J'aurais été ravi, et vous savez que j'ai toujours beaucoup de plaisir à vous rencontrer, que vous puissiez constater les avancées très importantes qu'il y a depuis quelques mois sur ce chantier qui, c'est vrai, je partage et c'est la seule chose que je partage avec vous, n'aura que trop duré.

M. Moraine, le Maire des 6^e et 8^e arrondissements qui est concerné de premier chef et qui lui était là ce matin a la parole.

Monsieur MORAINE.- Merci Monsieur le Président, mais vous avez quasiment tout dit. Nous étions ensemble sur le chantier ce matin. J'avais envie de dire à M. Baumann : on ne vous a pas attendu, on ne vous a pas entendu non plus jusque-là.

Je peux simplement témoigner en tant que Maire sur les 6^e et 8^e arrondissements sur le fait que depuis que vous présidez cet exécutif, Monsieur le Président, trois avancées majeures ont eu lieu.

Première avancée majeure : une accélération du calendrier du chantier puisque engagement a été pris et engagement est tenu jusqu'à ce jour. Il faut aller jusqu'à Noël, mais aujourd'hui, nous respectons les délais, engagement a été pris vis-à-vis des commerçants, pour le 15 décembre, non pas de faire circuler le tramway, mais d'enlever les barrières et de leur restituer l'espace afin qu'ils puissent profiter de la période commerciale de Noël.

Deuxième avancée majeure : une bien meilleure communication, une bien meilleure coopération avec les commerçants. Il y a eu une première réunion à la fin du mois de juillet, il y en a eu une deuxième ce matin, et nous nous sommes engagés à ce qu'il y en ait une troisième au 15 novembre.

Troisième amélioration : une accélération du processus d'indemnisation qui ne peut pas avoir lieu au jugé ou au doigt mouillé, puisque vous savez parfaitement qu'il s'agit d'un processus juridique légal assez complexe, que le Président Teissier, par une intervention directe auprès du Président du Tribunal administratif de Marseille, a réussi à raccourcir de 15 jours ou un mois, ce qui va améliorer la situation des commerçants.

Vous me dites : c'est apocalyptique, les commerçants sont vraiment malheureux, furieux et les habitants, ça ne va pas !

Oui, il y avait des demandes il y a quelques mois. Ces demandes ont été satisfaites et si vous aviez été là ce matin avec nous sur le terrain, vous vous seriez aperçu que les représentants de commerçants et les trois présidents de CIQ concernés ont dit merci à M. Teissier pour l'amélioration de la situation.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

51. DTM 005-09/10/14 CC - Résiliation anticipée de la convention conclue avec la Régie des Transports de Marseille (RTM) relative à la gestion des immobilisations du patrimoine transport de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°51 et 52 ont trait à des conventions avec le RTM.

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. DTM 006-09/10/14 CC - Approbation du renouvellement de la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports de Marseille relative à la gratuité des transports sur le réseau Transmétropole pour les bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat d'engagement réciproque résidant sur le territoire communautaire

Monsieur MAGGIO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire un mot sur ce rapport qui porte sur la gratuité des transports métropolitains aux bénéficiaires du RSA.

L'intention de vouloir aider les plus défavorisés est certes très louable notamment en facilitant l'accès aux transports qui est souvent nécessaire dans une démarche de recherche d'emploi. Il n'en demeure pas moins que nous sommes dans un pays où la générosité des aides sociales permet à une certaine catégorie de la population d'atteindre des niveaux de revenus comparables à des salariés à temps complet. Il ne faut pas oublier que le RSA se conjugue souvent avec les APL, avec les tarifs réduits de l'énergie, avec la non-imposition, la gratuité des soins médicaux et les aides diverses et variées des assistantes sociales que j'ai pu moi-même recevoir d'ailleurs à maintes reprises en mairie de secteur. Tout cela sans parler d'un éventuel travail non déclaré.

Cependant, notre groupe politique ne souhaite pénaliser en aucun cas les bénéficiaires qui utilisent cette gratuité à bon escient et qui en ont réellement besoin, d'autant plus que la situation économique dans ce pays et le taux de chômage sont déjà un frein suffisant à la recherche d'emploi.

C'est la raison pour laquelle nous voterons pour ce rapport malgré les réserves et les interrogations qui ont été les nôtres.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. DTM 007-09/10/14 CC - Augmentation des crédits consacrés à l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers et prorogation du dispositif

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Les rapports 53 à 56 concernent le volet transports de la politique de développement durable de MPM, avec un soutien affirmé aux nouvelles formes de mobilité, auto partage et modes doux.

Monsieur Assante, ça roule pour vous ?

(Rires)

Monsieur ASSANTE.- Comme vous m'invitez à prendre la parole, je voudrais revenir d'un mot sur l'intervention de notre collègue. Nous discussions à l'instant du débat que nous avons eu en Commission et sur lequel vous vous étiez exprimé et sur lequel nous avons apporté une réponse. En travaillant, en partageant, on arrive parfois à faire évoluer la situation ; je voulais le dire publiquement.

Si nous avons des choses à dire, que nous ne partageons pas ou que nous n'entendons pas, nous l'exprimons avec la même volonté ; le Président Teissier l'a dit. Mais il faut aussi reconnaître quand des évolutions se font.

S'agissant de la gratuité, c'est surtout le Conseil général qui dit donner la gratuité, car celui-ci fait voter, mais ne participe à la gratuité qu'à hauteur de 50%. On oublie généralement que les 50% restant, c'est la Communauté urbaine qui les finance. Elle les finançait hier, elle les finance aujourd'hui. Il est bon de rappeler que cette gratuité RSA n'appartient pas qu'au seul fait du Conseil général, nous aussi, nous savons parler avec le cœur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr, Monsieur Assante et on sait aussi pédaler puisqu'on attribue 400 euros de prime par vélo électrique. Nous avons participé à l'achat de 239 vélos et devant le succès, nous allons renouveler ce dispositif pour les vélos électriques.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

54. DTM 008-09/10/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme "Soutien aux actions de développement des mobilités alternatives", dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

55. DTM 009-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à Kedge Business School et approbation d'une convention

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

56. DTM 010-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à la Société coopérative Autopartage Provence et approbation d'une convention

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Madame Vassal, la Commission « Développement Economique et Emploi » s'est réunie le 30 septembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Oui, Monsieur le Président. Nous avons examiné quatre rapports qui ont reçu l'avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Et vous étiez décentralisés en plus !

Madame VASSAL.- Nous étions décentralisés à Marignane. Je profite de l'occasion non seulement pour remercier le Maire de Marignane de son accueil, mais surtout pour vous inviter et vous inciter à visiter le Musée Raimu qui est un musée absolument remarquable, fait à l'initiative de la Mairie de Marignane. Cela mériterait peut-être une visite un peu plus large de l'ensemble des élus communautaires pour mettre un peu de joie dans ce Conseil et un peu apaiser la situation.

Je vous invite toutes et tous à visiter ce musée Raimu. En tout cas, merci beaucoup Monsieur le Maire pour votre accueil.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- C'est donc développement économique, emploi et culture !

57. DEV 001-09/10/14 CC - Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technoparc Henri Fabre sur le Technoparc des Florides

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je sou mets à votre approbation le rapport n°57.

Madame PAUL.- Monsieur le Président chers collègues, ce rapport est d'une grande importance puisqu'il porte sur le développement d'un des dix espaces économiques de MPM, plus précisément aujourd'hui l'Est de l'Étang de Berre.

Il vise à la création, au sein du Technoparc des Florides, du Technocentre Henri Fabre qui constitue ce qu'on peut appeler « le ciel de demain ».

Ce projet novateur, aussi visionnaire que l'inventeur de l'hydravion, permettra la création de pôles ouverts sur les activités de demain, à savoir :

- un pôle mécanique intégrant les matériaux et procédés du futur,
- un pôle de services avancés, aux industries.

Ces deux thématiques se situent en amont et en aval des filières industrielles régionales.

Je prendrai pour exemple, l'aéronautique et l'énergie sous-tendues par des projets comme Iter ou le réacteur Jules Horowitz.

Ces filières constituent les prémices d'un nouveau modèle industriel qui sera à terme fortement créateur d'emplois.

Ces deux pôles seront complétés par un troisième pôle, le pôle formation, qui recevra les techniciens d'Eurocopter et l'antenne du CFA d'Istres.

Ce Technocentre Henri Fabre sera localisé sur le Technoparc des Florides, au sein de l'îlot Carmin, sur une surface de 2 000 m².

À cet effet, nous avons visité, sous la conduite de Martine Vassal ce Technoparc, et j'en profite pour la remercier pour son initiative aussi pédagogique qu'intéressante. Je remercie également M. Le Disses qui nous a reçus très chaleureusement à Marignane.

Le coût de l'aménagement portera sur une somme de 1.7 million d'euros pour laquelle MPM contribuera à hauteur de 250 000 euros.

Cette opération permettra de boucler la commercialisation de la première tranche de l'îlot Carmin et de négocier dès maintenant le lancement de la deuxième tranche.

Elle permettra aussi d'accroître la visibilité du Technoparc des Florides comme cœur du projet Henri Fabre.

À ce titre, je vous demande chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport qui contribuera, je le rappelle, au développement économique de nos territoires et très concrètement à la création de plus de sept mille nouveaux emplois.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Nous passons donc à l'approbation du rapport n°57, qui est favorable ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. DEV 002-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII) pour l'installation de l'équipe projet Henri Fabre et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. DEV 003-09/10/14 CC - Approbation de la convention d'objectifs 2015 avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention

Monsieur LE PRESIDENT. - Les rapports n°59 et 60 ont trait au Conseil de Développement de MPM dont le Président est un élu de La Ciotat, Maître Jean-Louis Tixier.

Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. DEV 004-09/10/14 CC - Paiement de la cotisation 2014 à la Coordination Nationale des Conseils de Développement

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Sauvayre, la Commission « Aménagement de l'Espace Communautaire » s'est réunie le 1^{er} octobre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur SAUVAYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, 13 rapports étaient à l'ordre du jour de la Commission Aménagement de l'espace communautaire du 1^{er} octobre dernier. Ils n'ont pas présenté de difficultés particulières et ont été adoptés à l'unanimité ou à la majorité selon les abstentions, les contre et les réserves émises – et sans polémique – de façon récurrente par les représentants du Front National.

Cela étant précisé, compte tenu de l'actualité de notre Commission, à savoir la préparation du PLU intercommunautaire, nous avons, avec les services techniques de MPM dont je remercie l'engagement et le professionnalisme, organisé un point d'information sur les règles d'urbanisme avec un zoom particulier sur la loi ALUR.

Je dois, cher Président et chers collègues, vous faire part de l'inquiétude de certaines communes quant à l'application de cette loi qui, dans son caractère le plus strict dans les zones périurbaines, peut être en contradiction avec le SCOT.

Donc avis de vigilance dans les prochains mois.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

- 61. AEC 001-09/10/14 CC - Engagement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Prise en compte des dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et adaptation des supports graphiques**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 62. AEC 002-09/10/14 CC - Engagement de la procédure de modification n°2, d'ordre général, du Plan Local d'Urbanisme de Marseille**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 63. AEC 003-09/10/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons - Approbation de la modification n°13s.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 64. AEC 004-09/10/14 CC - Plan d'occupation des sols de Cassis - Engagement de la procédure de modification n°4s - Détermination des modalités de mise à disposition au public du dossier.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

65. **AEC 005-09/10/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet - Engagement de la procédure de modification n°2.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

66. **AEC 006-09/10/14 CC - Plan local d'Urbanisme du Rove - Engagement de la procédure de modification n°3.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

67. **AEC 007-09/10/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Engagement de la procédure de modification n°2.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

68. **AEC 008-09/10/14 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne - Engagement de la procédure de modification n°3.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

69. **AEC 009-09/10/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Engagement de la procédure de modification n°3.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

70. **AEC 010-09/10/14 CC - Avis de Marseille Provence Métropole sur le projet de modification du décret de création de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°70 et 71 donnent des avis, quant à la modification des statuts de l'Établissement Public Foncier et quant au projet de Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable porté par le Conseil régional.

Je mets aux voix ces deux rapports. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

71. **AEC 011-09/10/14 CC - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

72. **AEC 012-09/10/14 CC - Définition des périmètres concernés par l'obligation de recours au régime des autorisations d'urbanisme pour les travaux de ravalement de façades**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°72 et 73 ont trait à des aspects du droit de l'urbanisme, pour les travaux de ravalement des façades et pour le financement d'un programme d'autorisation d'ensemble.

Je mets aux voix ces deux rapports. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. **AEC 013-09/10/14 CC - Programme d'aménagement d'ensemble Les Paraquies - La Claire - Marseille 13e arrondissement - Autorisation donnée au Président de signer les conventions de participation**

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Guigui étant absent et excusé, M. Chopin va nous dire un mot sur la commission « Voirie Signalisation ».

Monsieur CHOPIN.- Monsieur le Président, chers collègues, la Commission s'est réunie, le 29 septembre pour examiner les cinq rapports qui lui étaient présentés. Sur ces cinq rapports, deux portent toute notre attention puisque c'est dans l'équilibre que s'est fait l'examen de ces rapports avec l'aménagement de la rocade L2 Nord et le lancement prochain de l'enquête publique concernant le Boulevard Urbain Sud. L'ensemble des cinq rapports a reçu un avis favorable de l'ensemble de la Commission à l'unanimité.

74. **VOI 001-09/10/14 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'espace Mistral à Marseille (16e arrondissement) - Acceptation de la reddition des comptes de la convention constitutive du groupement de commandes**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

75. VOI 002-09/10/14 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux entrées Est et Nord de Sausset les Pins

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

76. VOI 003-09/10/14 CC - Approbation d'une convention avec le Grand Port Maritime de Marseille pour le transfert de gestion du Pont du Jaï à Châteauneuf-les-Martigues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°76 permet la signature d'une convention avec le Grand Port Maritime de Marseille pour la gestion du Pont du Jaï à Châteauneuf-les-Martigues.

Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77. VOI 004-09/10/14 CC - Approbation d'une convention de financement avec la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine pour l'étude de définition des aménagements urbains pour l'achèvement de la Rocade L2 Nord à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°77 autorise la signature d'une convention avec la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine pour des études de définition des aménagements de la L2 Nord.

Je mets aux voix ce rapport. Ya-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78. VOI 005-09/10/14 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud entre la traverse Parangon et l'échangeur Florian à Marseille (8e, 9e et 10e arrondissements) et lancement de l'enquête publique

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°78 dresse le bilan de la concertation préalable pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud.

Monsieur Royer-Perreaut, souhaitez-vous évoquer ce dossier ?

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Mes chers collègues, cela a été un des engagements que vous avez pris lors de votre discours d'investiture où vous aviez indiqué à l'ensemble du Conseil communautaire combien il était de votre priorité de remettre en selle le dossier de la réalisation du Boulevard Urbain Sud.

Nous avons lancé la concertation préalable qui s'est tenue durant le mois de juillet dans les mairies des 6^e et 8^e, 9^e et 10^e et ici. Nous avons pu écouter la parole que nous ont livrée nos administrés. Un certain nombre de propositions ont été faites, je crois d'ailleurs, qu'elles sont de nature à apporter des améliorations au projet.

Nous lançons maintenant l'enquête publique, cela veut dire simplement, mes chers collègues, que nous sommes dans le processus administratif normal pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud. Je crois très sincèrement que les élus des quartiers Sud et Est de cette ville, mais aussi l'ensemble des élus puisque ce n'est que la continuité de la L2, seront

heureux de pouvoir mettre en route cette infrastructure ô combien importante pour le développement urbain de nos quartiers, certes, mais aussi le développement économique, car c'est un moyen aussi de revivifier certains espaces, je pense notamment à Bonneveine. C'est un moyen aussi de relancer l'activité économique sur le centre de Bonneveine.

Monsieur LE PRESIDENT.- D'ailleurs, je souhaite, dans le cadre de l'enquête publique, qu'il y ait un point d'information ici même pour les autres Marseillais que ceux des 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, voire 12^e et bien sûr, chacune des Mairies si elles le souhaitent pourra se doter d'un point d'information et de conscription de ce que les concitoyens auront à nous dire sur ce Boulevard Urbain Sud.

Je sou mets à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Hermann, pouvez-vous nous parler de la Commission « Habitat et Politique de la Ville » qui s'est réunie le 3 octobre ?

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, chers collègues, l'ensemble des rapports a été évidemment voté et a reçu un accueil favorable à l'unanimité. En revanche, j'aimerais vous parler de la convention sur l'ANAH.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez la parole.

Monsieur HERMANN.- Suite à la visite que nous avons faite dans les communes de l'EPCI, nous nous sommes rendus compte avec mon équipe que les Maires étaient sensibilisés, mais mal informés sur les dispositifs que représente l'ANAH qui intervient dans trois domaines :

- la rénovation des logements insalubres,
- la réduction des dépenses énergétiques,
- la requalification de l'habitat pour les personnes gravement handicapées ou malades.

Ce dispositif s'adresse à des propriétaires occupants aux moyens financiers faibles, aux propriétaires loueurs et aux bailleurs sociaux.

Avec plus de 1000 logements réhabilités au 30 septembre 2014 pour un objectif visé de 790 logements, nous avons vraiment un très bon résultat. Ce Programme d'Intérêt Général (PIG) a donc été dépassé. Les résultats ont été obtenus grâce à plus de 3500 visites et contacts à domicile de ces propriétaires.

De plus, ce dispositif permet aux propriétaires qui passent une convention de 9 ans, de non seulement bénéficier de prix majorés qui sont d'ailleurs dans ce rapport, mais encore d'avoir un abattement fiscal de 60% des loyers lorsque ces loyers sont éligibles à l'APL.

Ce dispositif permet à la fois de réduire la vacance et d'aider fortement à la rénovation des centres-villes. Je pense bien sûr au centre-ville de Marseille, de Marignane et de La Ciotat.

Le PIG Habiter Mieux 2015-2020 constitue une réponse à l'enjeu global de requalification du parc des logements privés par des moyens que mobilisent la Communauté urbaine, l'ANAH et la Région.

La Communauté urbaine ainsi joue pleinement son rôle moteur à la fois dans l'habitat et le logement, mais aussi dans sa politique sociale.

Bien sûr, devant la complexité du montage des dossiers, il nous faut déployer de la communication avec l'aide des communes. Nous allons donc éditer un document de synthèse et nous mettrons en place une stratégie de communication qui nous a été demandée.

Comme on le voit, ce dispositif et les primes qui s'ajoutent aujourd'hui grâce à la Communauté urbaine vont dans le sens de la rénovation de l'habitat ancien et évidemment du social puisqu'il s'adresse particulièrement à des propriétaires peu fortunés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Hermann. Mme Boyer demande la parole.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais faire une intervention sur la révision de la géographie prioritaire qui nous concerne absolument tous, quelles que soient les communes de la Communauté urbaine, en tout cas pour tous les Maires qui ont en charge des zones où normalement, la puissance publique doit intervenir pour réduire les inégalités.

Dans le droit fil de ce que vient de dire mon collègue et ami Lionel Royer-Perreaut tout à l'heure, mon intervention a pour but de vous alerter des problèmes que nous allons rencontrer d'ici deux à trois semaines.

En effet, il y a quelques mois, en pleine campagne des municipales, alors que les visites des Ministres se succédaient à un rythme haletant, et les annonces tonitruantes se succédaient, elles aussi, le Ministre de la Ville, M. Lamy à l'époque, nous communiquait le projet de nouvelle cartographie qui serait imposée à nos communes pour mobiliser les moyens spécifiques de l'État en faveur des quartiers les plus fragiles.

Cette future géographie établie prendra ses effets dès la publication du décret, c'est-à-dire d'ici deux à trois semaines. Nous aurons la liste des zones dans lesquelles les collectivités publiques concentreront des moyens pour lutter contre, je cite : « *des processus d'exclusions sociales et urbaines et moyens financiers, mais également exonérations fiscales ou grands projets de rénovation urbaine* ».

Ce redécoupage montre une fois de plus les incohérences du Gouvernement qui dit lutter contre l'exclusion et qui, de l'autre main, reprend ses crédits.

Cette nouvelle cartographie aura des conséquences immédiates.

En premier lieu, et là je suis désolée chers collègues, mais je vais me concentrer quelques instants sur Marseille, on va exclure 203 000 Marseillais, soit une baisse de 46%, de ces dispositifs qui visent à réduire les inégalités entre les habitants des quartiers en difficulté.

Je tiens aussi à rappeler qu'à peu près 97% de la population de MPM en quartiers prioritaires est marseillaise. C'est pour cela que je m'excusais auprès de mes collègues Maires des autres communes. Le nombre d'habitants concernés passera en 2015 de plus de 400 000 résidents sur les quartiers actuellement couverts à moins de la moitié. La moitié des habitants actuellement aidés ne le sera plus.

Deuxièmement, l'estimation d'une baisse de 23% du nombre de logements sociaux concernés par ces mesures liées à ce nouveau redécoupage de la géographie prioritaire.

Troisièmement, l'exclusion de quartiers et cités en difficulté, tels que l'Estaque, Montredon, la Verrerie, la Soude, les Hauts de Mazargues (où l'on a pourtant un projet ANRU, le dernier, celui qui commence à prendre forme et qui est vraiment d'importance) les Caillols et bien d'autres.

Quatrièmement, une perte de considération de l'évolution de certains quartiers durement touchés par la crise et en difficulté, comme ceux de la vallée de l'Huveaune et de certains quartiers Sud.

Je voudrais souligner le paradoxe que nous avons aujourd'hui sur la vallée de l'Huveaune, alors que nous tentons de redynamiser ce secteur avec le concours de MPM, de la Ville de Marseille et de l'ensemble des Maires et des communes concernées. Monsieur le Président, le 11 septembre dernier, j'avais l'honneur de vous recevoir avec les représentants et les Maires des six communes de l'Huveaune, justement pour créer ce schéma directeur de la vallée de l'Huveaune. Aujourd'hui, on se trouve dans une situation paradoxale où l'on a vraiment une pépite sur ce territoire de l'Est de Marseille qui peut être un Euromed 3 pour toutes les communes qui jouxtent la vallée de l'Huveaune ou qui vont dans le sens de la vallée de l'Huveaune, notamment les pays de l'Est de MPM. Si ce territoire tombe en déshérence et si nous n'arrivons pas à continuer le travail qui a été effectué, on va se heurter à de grandes difficultés alors que nous avons là un potentiel de développement majeur pour Marseille et pour toute la Communauté.

Aujourd'hui, plus d'un milliard d'euros est investi dans ces quartiers sur Marseille. Il y a 14 programmes de rénovation urbaine et, j'espère un quinzième à Air-bel et sur Saint Marcel. Les habitants de Plan d'Aou, des Créneaux, de Malpassé, de Saint Paul ou encore des Flamands peuvent témoigner des changements qui sont intervenus pour leur qualité de vie et un meilleur *vivre ensemble*.

Nous venons de voter l'encapsulage pour la L2. Je vous rappelle que la L2 Nord va être encapsulée et que la cité Picon Busserine, qui bénéficie d'un important projet de rénovation urbaine, va voir sous ses yeux un quartier totalement recousu grâce à cela. Si on arrête aujourd'hui ou si on baisse tout cela, on va vers une situation catastrophique.

Les investissements qui ont été faits dans ces quartiers devraient permettre d'attirer une nouvelle population et notamment des entreprises qui croient au formidable potentiel de ces quartiers qui sont redevenus attractifs, ou en tout cas qui le redeviendront.

Je ne voudrais pas que l'on oublie qu'avant d'être du béton, c'est surtout de l'humain qu'on fait dans ces quartiers. Et couper aujourd'hui les crédits de façon absolument inique dans ces endroits ne peut que conduire à faire échouer les projets que l'on mène depuis des dizaines d'années parfois.

Je voudrais insister sur le point suivant et rappeler que via la politique de la ville, dans le cadre du CUCS, les partenaires ont contribué au financement de projets associatifs dans les quartiers sensibles de Marseille à hauteur de 59 millions d'euros entre 2008 et 2013, dont 29 millions d'euros pour la Ville de Marseille. On subventionne environ 900 associations. Mais demain des quartiers entiers vont être exclus de cette politique.

Je voudrais évoquer le quartier des Lierres dans le 12^e qui est aujourd'hui exclu de cette nouvelle cartographie alors qu'il répond aux critères imposés par l'État. C'est la même chose pour le quartier la Verrerie de Montredon. Le nombre d'habitants est supérieur à 1000, on a un seuil d'éligibilité qui correspond au revenu global par ménage de 11 500 euros et cela, au motif que la population qui entoure ce quartier est trop riche.

On est dans un paradoxe absolu puisque l'on souhaite ghettoïser.

En fait, tout le plan de mixité sociale qui a été entrepris depuis des années est en train de tomber à l'eau. On va vers une ghettoïisation alors que déjà les inégalités étaient très importantes, alors que l'on souhaite, ici on s'est exprimé à plusieurs reprises, ne pas traiter le Nord différemment du Sud.

Aujourd'hui, ce quadrillage a été fait en dépit du bon sens puisque la Ville de Marseille, qui a consacré 6 millions d'euros à la politique de la ville et qui prend en charge énormément de choses, va voir tous ses efforts mis à mal. Les financements de la politique de la ville tous partenaires confondus représentent environ 20 euros par habitant pour les

400 000 Marseillais concernés, cela veut dire 10 euros pour l'État, 3 pour la Région et 7 pour la Ville de Marseille.

Pour votre information, l'État consacre 60 euros à Lyon pour la même chose, alors qu'à Marseille, il n'en consacre que 10.

N'en déplaise à certains ici, 20 euros est une moyenne et quand on fait le détail, cela veut dire 56 euros pour un habitant de la Savine Notre Dame Limite, contre 13 euros pour un habitant de la vallée de l'Huveaune, secteur où la Ville de Marseille se retrouve souvent le seul financeur.

Si je vous donne ces chiffres, mes chers collègues, c'est pour vous dire qu'aujourd'hui, non seulement ces inégalités vont être consacrées, mais elles vont être renforcées si nous ne nous mobilisons pas tous ensemble pour que le Gouvernement revienne sur ce découpage et cette géographie prioritaire.

Il s'agit d'un problème de justice parce que dans cette nouvelle cartographie, le nombre de territoires est divisé par deux certes, mais qu'en est-il des budgets qui sont attribués aux survivants ?

S'agissant des quartiers qui ne sont pas concernés par cette nouvelle géographie, on n'a pas d'information sur les budgets qui vont leur être alloués. Seront-ils équivalents ? Vont-ils être augmentés ? Vont-ils diminuer ? Pour l'instant, nous n'avons des informations que sur les quartiers qui sont exclus et le silence du Gouvernement persiste.

Ce désengagement et cette duplicité, il faut les dénoncer. Il y a urgence à le faire.

C'est pour l'ensemble de ces mauvaises décisions que nous, les Maires de Septèmes-les-Vallons, de Marignane, de La Ciotat, comme de Marseille, les Maires de secteur ou le Maire de Marseille, on doit exiger de l'État, et, je vous remercie Monsieur le Président, d'être notre porte-parole aussi pour cela, qu'il revoie cette nouvelle géographie prioritaire et surtout plus de transparence et d'équité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je voudrais dire, après ce long exposé très intéressant, que tous les Maires de plein exercice ou les Maires d'arrondissements auront bien compris qu'il y a une baisse drastique des aides de l'État en la matière, mais que tout va se faire à budget constant et qu'il va y avoir en quelque sorte une concurrence entre les métropoles, entre les territoires métropolitains. Il va donc falloir que nous ayons une stratégie concertée et qu'il n'y ait pas de concurrence, car si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, nous serons lésés.

C'est le message que je souhaitais aussi vous faire passer.

79. HPV 001-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public pour la Politique de la Ville à Marseille pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage contribuant à l'élaboration du nouveau contrat de ville - Approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

80. HPV 002-09/10/14 CC - Approbation de la programmation associative 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, d'une participation financière et d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

81. HPV 003-09/10/14 CC - Approbation de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. HPV 004-09/10/14 CC - Programme National de Rénovation Urbaine quartier Flamants-Iris à Marseille 14e arrondissement - Approbation d'une convention avec l'office public de l'habitat "13 Habitat" relative à la réalisation de l'opération "espaces urbains, voies et places"

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le rapport n°82 porte sur la maîtrise d'ouvrage confiée à 13 Habitat pour des travaux sur les espaces urbains des Flamants.

Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. HPV 005-09/10/14 CC - Attribution de subventions aux baux à réhabilitation et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°83 et 84 concourent à la réhabilitation de logements dégradés à Marignane et à la lutte contre la précarité énergétique dans nos communes.

Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. HPV 006-09/10/14 CC - Approbation d'une convention avec l'Anah et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux « Lutte contre la précarité énergétique », et approbation de la convention financière avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. HPV 007-09/10/14 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°1 à la

convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Marignane pour l'extension du périmètre d'intervention et la modification des aides aux propriétaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports 85 et 86 ont trait à la délégation des aides à la pierre.

Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. HPV 008-09/10/14 CC - Délégation de compétences en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°9 à la convention 2009-2014 État- MPM et de l'avenant n°8 à la convention 2009-2014 Anah-MPM

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

87. HPV 009-09/10/14 CC - Approbation d'une partie de la programmation associative 2014 des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports 87 et 88 portent sur des subventions à des ateliers et chantiers d'insertion en zones de sécurité prioritaires de Marseille et à l'Association de Médiation Sociale. L'AMS participe à la mise en place d'un dispositif de médiation dans les transports en commun.

Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

88. HPV 010-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'Association de Médiation Sociale (AMS) pour le recrutement de médiateurs sociaux destinés à améliorer l'attractivité des transports en commun

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION PORTS ET ESPACE MARITIME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pontous, la Commission « Ports et Espace Maritime » s'est réunie le 30 septembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur PONTOUS.- Monsieur le Président, les trois dossiers ont été adoptés avec une abstention pour chacun d'eux.

89. **POR 001-09/10/14 CC - Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes prolongée pour les ports de Vieux-Port, Fausse Monnaie, Malmousque et Vallon des Auffes à Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90. **POR 002-09/10/14 CC - Décharge en responsabilité du mandataire suppléant de la régie d'avance du port de La Ciotat**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91. **POR 003-09/10/14 CC - Décharge en responsabilité du régisseur de la régie de recettes prolongée du port de La Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, PATRIMOINE FONCIER, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur De Pietro, la Commission « Équipements d'Intérêt communautaire, Patrimoine Foncier, Protection et Sécurité des Espaces communautaire » s'est réunie le jeudi 2 octobre.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur DE PIETRO.- Monsieur le Président, les trois rapports étudiés ont retenu l'unanimité.

Un petit point concernant l'aire des gens du voyage qui inquiète nos collègues d'Ensuès-la-Redonne et de Gignac-la-Nerthe, sachant que la seule commune de Gignac-la-Nerthe va hériter de cette aire pour 45 places regroupant les communes de Gignac-la-Nerthe, Ensuès-la-Redonne, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins.

Aujourd'hui, Gignac-la-Nerthe et Ensuès-la-Redonne s'inquiètent de savoir si nous limiterons cette aire à 45 places. Je tiens à les rassurer puisque j'étais contre ces 45 places puisqu'à notre seule commune de Gignac-la-Nerthe, nous aurions très bien pu réaliser seulement 15 places. Aujourd'hui, s'inquiéter de savoir s'il y en aura plus de 45 est un peu curieux.

92. EPPS 001-09/10/14 CC - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : prise en compte de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'accueil des gens du voyage du canton de Châteauneuf Côte Bleue

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport 92 porte sur le transfert de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Madame CHAZEAU.- Monsieur le Président, mes chers collègues, sur cette délibération, je souhaite intervenir en ma qualité d'élue de Gignac-la-Nerthe et également au nom de son Maire, M. Amiraty que je représente aujourd'hui.

Comme vous le savez, Gignac-la-Nerthe s'est engagée à se mettre en conformité avec la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. La commune s'est donc préparée, dans le cadre du schéma départemental, à affecter une aire permanente d'accueil de 45 places à cette fin.

Durant la campagne des élections municipales, un de nos concurrents s'est opposé de manière frontale, outrancière et caricaturale à cette mise en conformité avec les textes, n'hésitant pas à brandir des arguments tous plus démagogiques les uns que les autres, afin d'attiser les peurs et d'exacerber les tensions.

Nous n'avions jamais été, dans une campagne électorale, confrontés à autant de violence verbale et d'intolérance.

Aujourd'hui, et c'est assez ironique, c'est cette même personne qui vient porter au nom de la Communauté urbaine, la création de cette aire des gens du voyage à Gignac-la-Nerthe, en sa qualité de Président de la Commission Équipements d'intérêt communautaire, patrimoine foncier, protection et sécurité des espaces communautaires. L'instrumentalisation politicienne d'un sujet aussi sensible ne grandit pas son auteur.

Si nous nous réjouissons donc que le Président De Pietro ait dorénavant l'occasion d'expliquer à ses concitoyens pourquoi le candidat De Pietro était dans l'erreur juridique et l'outrance politicienne, nous refusons néanmoins en tant qu'élus de Gignac-la-Nerthe, de cautionner cette palinodie. C'est pour cela que M. Amiraty et moi-même nous abstiendrons sur cette délibération.

Merci de votre attention.

Monsieur ILLAC.- Je ne sais pas d'où vient l'inquiétude des communes de Gignac-la-Nerthe et d'Ensuès-la-Redonne... Il n'y a pas d'inquiétude du tout.

La seule chose qui a été dite en Commission et qui est claire pour toutes les communes de la Côte Bleue, Gignac-la-Nerthe, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues Ensuès-la-Redonne, c'est qu'elles se sont mises d'accord pour l'aire des gens du voyage. Je crois que Mme Garidel et les services ont envoyé récemment le transfert global du projet à la Préfecture.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude. On a suivi le schéma. Toutes les communes sont d'accord (de ce côté, on n'a pas de groupe spécifique, mais on est d'accord ensemble sur le fond) sur un projet qui est prêt. Des choses ont avancé. Il y a du foncier, une définition de projet, un coût. On a transféré le projet global à la Communauté urbaine selon la loi, mais il n'y a pas d'inquiétude Monsieur, je ne sais pas d'où vous sortez vos renseignements.

Vous lirez le compte rendu de la Commission. Il y a simplement la volonté des communes qui se sont groupées...

(Brouhaha)

Laissez-moi parler s'il vous plait, on n'est pas en campagne électorale ici, on est dans un hémicycle où l'on s'exprime.

Le Maire d'Ensuès-la-Redonne a été cité par rapport à une inquiétude sur l'aire des gens du voyage. Il n'y a pas d'inquiétude pour aucune des communes réunies. Plusieurs Maires sont d'ailleurs ici, pas plus de Gignac-la-Nerthe que d'Ensuès-la-Redonne.

Aujourd'hui, on est prêt...

Une voix.- Parlez en votre nom.

Monsieur ILLAC.- Je parle en mon nom. Des choses ont été préparées, elles ont été transférées à la Communauté urbaine. La seule chose qui a été débattue en Commission, la représentante de ma commune était là, c'est tout simplement l'idée qu'une commune supplémentaire voulait se rajouter et venir gonfler cette aire. Il faut tout dire. Un projet était prêt, il avait été anticipé par Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe à l'époque, qu'ont rejoint les autres communes soumises à l'application de la loi. Cela fait qu'aujourd'hui, on a tous ensemble un projet qui est transféré à la Communauté urbaine comme il se doit de par la loi et les transferts de compétences.

Mais il ne faut pas dire n'importe quoi. La seule inquiétude vient du fait que l'on a un projet qui est déjà finalisé et bien préparé. Une commune, pour diverses raisons, veut se raccrocher au dernier moment alors qu'un travail a été fait.

Monsieur LE PRESIDENT.- On vous a entendu. Malheureusement, pour les Maires et pour la Communauté urbaine, la loi MAPAM nous confie cela. Il y aura un débat entre les Maires, des accords peuvent être conclus d'un côté, des désaccords de l'autre. Tout cela sera en débat chez le Préfet. Peut-être que M. Ghigonetto qui est Vice-président sur ces questions a un mot à dire.

(Pas d'observation)

Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de Mme Chazeau et de M. Amiraty

93. EPPS 002-09/10/14 CC - Paiement de la Cotisation annuelle 2014 à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport 93 porte sur notre cotisation à l'union du pôle funéraire public et le rapport 94, concerne les redevances de crémation.

Je soumetts ces deux rapports aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

94. EPPS 003-09/10/14 CC - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'Année 2015

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET TOURISME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Zanini, pouvez-vous nous dire un mot sur la Commission « Rayonnement international et tourisme » ?

Monsieur ZANINI.- La Commission s'est réunie le 1^{er} octobre dernier. Sur l'ensemble des rapports présentés, tous ont obtenu un avis favorable unanime de la Commission même de nos amis du Front National pour le rapport n°95.

95. RIT 001-09/10/14 CC - Attribution d'une subvention à l'Association 'Full Contact Académie' pour l'organisation de "La Nuit des Champions" et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Nous sommes au bout de nos rapports et de nos peines. L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Nous nous retrouvons le 19 décembre.

Merci à tous, bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 17 heures 30)